

Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Autres Infrastructures

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

003 000 174 /AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 DU 09 MAR 2021

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE (BET) DEVANT ASSURER L'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE 225 KV EBOLOWA- KRIBI ET 90 KV MBALMAYO-MEKIN ET LEURS OUVRAGES CONNEXES: PHASE 1 (construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo) .

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEE

EXERCICE : 2021 et suivants

IMPUTATION BUDGETAIRE : 55 32 42103 4418184 2319

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

SOMMAIRE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

- Pièce 1 : Lettre d'invitation à soumissionner (LIS) ;
- Pièce 2 : Avis d'Appel d'Offres (Français et Anglais) (AAO) ;
- Pièce 3 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
- Pièce 4 : Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) ;
- Pièce 5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Pièce 6 : Termes de Références (TDR) ;
- Pièce 7 : Proposition technique (Tableaux types) ;
- Pièce 8 : Proposition Financière (Tableaux types) ;
- Pièces 9 : Modèle de marché ;
- Pièces 10 : Modèles à utiliser;
- Pièce 11 : Grille d'analyse des offres techniques
- Pièce 12 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics





PIECE 1

LETTRE D'INTENTION A SOUMISSIONNER



LE MINISTRE

A
MONSIEUR LE DIRECTEUR
DU BET _____

Lettre d'invitation à soumissionner

Monsieur le Directeur Général

BP : Tél. :

Objet: Lettre d'invitation à soumissionner à l'Appel d'Offres International Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Étude Technique (BET) devant assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage du gouvernement du Cameroun dans le cadre du projet de construction des lignes de transport d'énergie électrique 225 kv Ebolowa- Kribi et 90 kv Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes: phase 1(construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo) .

Monsieur Le Directeur Général,

1. Dans le cadre de l'exécution du projet susmentionné, Ministre de l'Eau et de l'Energie lance un Appel d'Offres International Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Technique chargé d'assurer le suivi desdits travaux.
2. Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables au Ministère de l'Eau et de l'Énergie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3^{ème} étage de la TOUR de l'immeuble ministériel N°1 porte 3T02 BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, contre présentation d'une quittance d'acquisition du DAO d'un montant de **Cinq Cent Mille (500 000) Francs CFA**.
3. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission comme indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres ou des montants équivalents dans une monnaie librement convertible, et doivent être remise au Service des Marchés Publics, 3ème étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N°03T12 du Ministère de l'Eau et de l'Énergie B.P : 70 Yaoundé, Tél. : 222 230013., au plus tard le **à 14 heures précises**, heure locale (GMT+1). L'ouverture des plis se passera en deux temps et l'ouverture des offres aura lieu le..... **à 15 heures précises** dans la salle de réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de l'Eau et de l'Énergie à Yaoundé Omnisport Rue Foé. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.
4. La présente lettre d'invitation est adressée aux seuls Bureaux d'Etudes Techniques ou Groupements de Bureaux d'Etudes Techniques ci-après et ayant été déclarés qualifiés au terme de la phase de pré-qualification suite à l'Avis Sollicitation à Manifestation d'Intérêt International N°0000007/2020/ASMII/MINEE/SG/DEL du 12 Mars 2020. Il s'agit de :

N°	Nom du Cabinet	contact
1	GROUPEMENT HATCH ET IED	Tel ; +33 472 59 13 20 Site Web ; www.ied-sa.fr Email ; business@ied-sa.fr , Chemin de la chaudière 69340 Franheville France
2	GROUPEMENT STUDI INTERNATIONAL, STUDI CAMEROUN ET EIPL .LTD	Tel ; +216 70 021 000 TELECOPIE ; +216 70 021 010 Email : studi@studi.com.tn Web : www.studi.com.tn
3	GROUPEMENT DECON INTERNATIONAL ET COLENCO	TEL ; +49 617 285 06-200 FAX ; +49 61 72 85 06 490 Email ; tender@decon.de Norsk data str ;161352 bad Hombin Germany
4	GROUPEMENT COMETE INTERNATIONAL, CABINET RINA TECH UK LIMITED ET COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL	Tel ;+216 31 30 78 00 ;+44 13 72 36 73 50 ; +237 698 12 70 70 ; +237 696 52 76 64 Email ; dq@comete.com.tn Adam.croker@rina.com BP ; 5492 Yaoundé Cameroun porte 303
5	GROUPEMENT AEG ET INTEGC	Tel ; +96 525 31 29 96 ; 25 32 56 78 FAX ; +96 25 31 29 97 Email ; info@alabdulhadienengineering.com
6	DARAL-HANDASAH Consultants (Shair and Patners) S .A.L	Tel ; 698 266 423 ; 679 269 930 ; 01/79002 Email ; yaounde@dar.com Rabah.aitali@dar.com

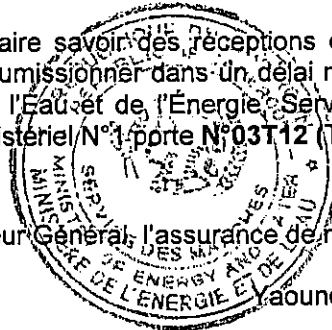
5. Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement entre eux.

6. Les prestataires sont appelés à soumissionner pour le lot unique.

7. Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir des réceptions de la présente lettre que vous l'avez reçu et si vous aurez à soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à l'adresse ci-après : Ministère de l'Eau et de l'Énergie, Service des Marchés Publics, 3^{ème} étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N°03T12 (Tél. : 222 22 61 83).

8.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur Général l'assurance de ma considération distinguée. /.



Yaoundé, le _____

Le Ministre de l'Eau et de l'Énergie
(Maitre d'Ouvrage)

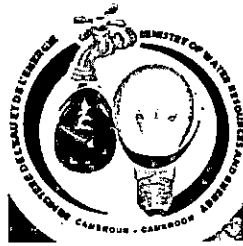
Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour publication)
- CIPM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- DAG/SMP (pour archivage)
- DEL (pour information)
- Affichage (pour information)



AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

Pièce 2



**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N° 00000014/AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 DU 09 Mars 2021**

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE (BET) DEVANT ASSURER L'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE 225 KV EBOLOWA- KRIBI ET 90 KV MBALMAYO-MEKIN ET LEURS OUVRAGES CONNEXES: PHASE 1(*construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo*).

FINANCEMENT : Budget MINEE, Exercice 2021 et suivants

Maître d'Ouvrage : Ministre de l'Eau et de l'Energie

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres International Restreint pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Le présent appel d'offres a pour objet le recrutement d'un bureau d'étude technique (BET) devant assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage du gouvernement du Cameroun dans le cadre du projet de construction des lignes de transport d'énergie électrique 225 kv Ebolowa-Kribi et 90 kv Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes, phase 1(construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo).

2- Consistance des prestations :

Dans le cadre de ce projet, le cabinet aura pour missions pour chacune des deux phases:

- Revue des études ;
- Assistance à l'élaboration du contrat des travaux;
- contrôle de l'exécution des travaux ;
- Renforcement des capacités et transfert des compétences ;
- le reporting périodique au Maître d'Ouvrage et l'archivage physique et numérique ;
- la réception des ouvrages du projet et le suivi des installations pendant la phase de garantie ;
- Suivi du fonctionnement des installations pendant la période de garantie de 12 mois.

Le détail desdites missions est spécifié dans les Termes de références.

3- Délai d'exécution des prestations :

Le marché à passer à l'issue de l'Appel d'Offres s'étendra sur trente-six (36) mois au total, soit six (06) mois pour la phase revue des études, vingt-quatre (24) mois pour la phase de la construction des ouvrages et six (06) mois d'assistance pendant la phase de garantie

4- Allotissement

Les prestations, objet du présent Avis d'Appel d'Offres vont s'exécuter en un lot unique

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Deux Milliards Cent Trois Millions Quatre Cent Soixante Mille Quatre-Vingt-Sept (2.103.460.087) Francs CFA**

6. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions aux Cabinets ci-après :

N°	Nom du Cabinet	Contact
1	GROUPEMENT HATCH ET IED	Tel ; +33 472 59 13 20 Site Web ; www.ied-sa.fr Email ; business@ied-sa.fr , Chemin de la chaudière 69340 Franheville France
2	GROUPEMENT STUDI INTERNATIONAL, STUDI CAMEROUN ET EIPL .LTD	Tel ; +216 70 021 000 TELECOPIE ; +216 70 021 010 Email : studi@studi.com.tn Web : www.studi.com.tn
3	GROUPEMENT DECON INTERNATIONAL ET COLENCO	TEL ; +49 617 285 06-200 FAX ; +49 61 72 85 06 490 Email ; tender@decon.de Norsk data str ;161352 bad Hombin Germany
4	GROUPEMENT COMETE INTERNATIONAL, CABINET RINA TECH UK LIMITED ET COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL	Tel ;+216 31 30 78 00 ;+44 13 72 36 73 50 ; +237 698 12 70 70 ; +237 696 52 76 64 Email ; dq@comete.com.tn Adam.croker@rina.com BP ; 5492 Yaoundé Cameroun porte 303
5	GROUPEMENT AEG ET INTEGC	Tel ; +96 525 31 29 96 ; 25 32 56 78 FAX ; +96 25 31 29 97 Email ; info@alabdulhadienengineering.com
6	DARAL-HANDASAH Consultants (Shair and Patners) S .A.L	Tel ; 698 266 423 ; 679 269 930 ; 01779002 Email ; yaounde@dar.com Rabah.aitali@dar.com

Les candidats de la liste restreinte, retenus après pré-qualification ne pourront en aucun cas s'associer en groupement entre eux. Néanmoins, ils pourront s'associer avec des cabinets locaux.

7- Financement :

Les prestations objet du présent Appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Publics du MINEE Exercice 2021 et suivants.

8-Cautionnement provisoire (garantie de soumission):

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances de la République du Cameroun et d'un montant égal à **Quarante-deux millions (42 000 000) de FCFA**.

L'absence du cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité de l'offre.

Chaque caution restera valable pendant **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

NB : le cautionnement de soumission émis par un établissement financier international est acceptable sous réserve que cet organisme désigne formellement un correspondant local agréé par le MINFI et qui se porte garant en cas d'appel

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de l'Eau et de l'Energie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3^{ème} étage de la TOUR de l'immeuble ministériel N°1, porte 03T12, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, dès publication du présent avis.

Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposées contre récépissé dûment signé ou recommandées avec accusé de réception au Ministère de l'Eau et de l'Energie, Service des Marchés Publics, 3^{ème} étage de la TOUR de l'immeuble ministériel N°1, porte 3T02, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, au plus tard le **23 JUIN 2021** à **14 heures précises**.

Les plis fermés contenant les offres devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N°0000014 /AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 DU 09 MAR 2021

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAUX D'ETUDE TECHNIQUE (BET) DEVANT ASSURER LA MAITRISE D'ŒUVRE AUPRES DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUES 225 KV EBOLOWA- KRIBI ET 90 KV MBALMAYO-MEKIN ET LEURS OUVRAGES CONNEXES: PHASE 1 (construction du poste de transformation 225/30Kv de Kribi, l'extension des poste d'Ebolowa, Mbalmayo et de Ndjom Yekombo).

**FINANCEMENT : Budget MINEE, Exercice 2021 et suivants
Maître d'Ouvrage : Ministre de l'Eau et de l'Energie
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu au Ministère de l'Eau et de l'Energie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3^{ème} étage de la TOUR de l'immeuble ministériel N°1, porte 03T12, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **CINQ CENT MILLE (500 000) Francs CFA**. Représentant les frais d'achat du dossier.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

11- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission d'un montant de **Quarante-deux millions (42 000 000) FCFA** délivrée par une banque de premier ordre ou une Compagnie d'Assurances agréée par le Ministère chargé des Finances d'un délai de validité de **Quatre-Vingt (90) jours** à compter de la date limite de la remise des offres, établie selon le modèle proposé dans le DAO.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **23 JUN 2021** à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie dans la salle de réunion sise à l'Omnisport, nouvelle route Foé, dans les locaux abritant la Délégation Régionale de l'Eau et de l'Energie du Centre.

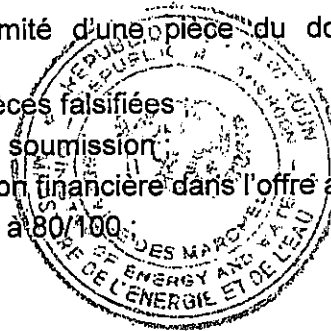
Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de **80/100** des points.

13 – Critères d'évaluation des offres :

13-1 : Critères éliminatoires :

- 1) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;
- 2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 3) Absence de la caution de soumission ;
- 4) Présence d'une information financière dans l'offre administrative ou technique ;
- 5) Note technique inférieure à **80/100**.



13-2 : Critères essentiels

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

- 1) Références du Bureau d'Etudes Techniques : **15 points**
- 2) Qualifications et expérience du Personnel : **50 points**
- 3) Moyens Matériels et Logistiques : **5 points**
- 4) Planning et Méthodologie : **20 points**.
- 5) personnel clés local : **05 points**
- 6) Programme de formation proposé : **5 points**

TOTAL _____ **100 POINTS**

13-3 Evaluation des offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées en fonction des critères ci-après :

$$SF = FM \times 100 / F$$

SF= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

FM= Montant évalué de l'offre la moins-disant ;

F = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(80 \times \text{Note Technique}) + (20 \times \text{Note Financière})] / 100$$

13- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant Quatre-Vingt (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14-Attribution du marché :

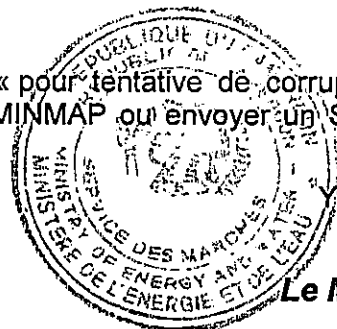
Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la meilleure note technico-financière, jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15- Renseignements complémentaires :

Pour toute informations complémentaires relatives au présent Appel d'Offres, les entreprises intéressées peuvent s'adresser soit au Service de Passation des Marchés du MINEE Tél : 222 22 61 83 ou à la Direction de l'électricité.

16 -Dénonciation

Corruption ou mauvaises pratiques « pour tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques », bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 /699 37 07 4



Yaoundé le, 09 MAR 2021

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie

Maitre d'Ouvrage

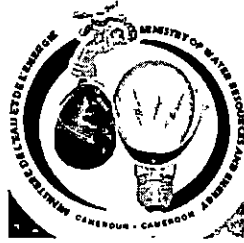
Ampliations:

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- CIPM/MINEE (pour information)
- MINEE/DEL
- SOPECAM (pour publication)
- DAG/SMP (pour archivage)
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

Pièce 2

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) EN ANGLAIS





RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER

00000017/AOR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 OF 09 MAR 2021
FOR THE SELECTION OF AN INDEPENDENT INGENERING CONSULTING FIRM TO ASSIST THE PROJECT OWNER IN THE PROJECT OF THE CONSTRUCTION OF EBOLOWA -KRIBI AND MBALMAYO-MEKIN HIGH VOLTAGE TRANSMISSION LINE AND ASSOCIATED EQUIPMENTS: PHASE 1. (Construction of Kribi new substation 225/30Kv, extension of Ebolowa, Mbalmayo and Ndjom Yekombo substations)

(FOLLOWING THE EMERGENCY PROCEDURE)

Financing: Public Investment Budget
Projet Owner : Minister of Water resources and Energy

The Minister of Water Resources and Energy, the Contracting Authority, hereby issues a Restricted Invitation to Tender for the execution of the above works.

1. Object

Letter of invitation to tender to the International Restricted Call for Tenders for the recruitment of a Technical Study Office (BET) to provide assistance to the contracting authority of the Government of Cameroon within the framework of the project of construction of Ebolowa -Kribi and Mbalmayo-Mekin high voltage transmission line and associated equipments: phase 1 (Construction of Kribi new substation 225/30kV, extension of Ebolowa, Mbalmayo and Ndjom Yekombo substations)

Mr. Director General

1. As part of the execution of the above-mentioned project, Minister of Water and Energy is launching a Restricted International Call for Tenders for the recruitment of a Technical Study Office responsible for monitoring the said works. .
2. . The consultation file can be obtained during working hours at the Ministry of Water and Energy, Directorate of General Affairs, Public Procurement Service, 3rd floor of the TOWER of the ministerial building N ° 1, door 3T02, BP 70 Yaoundé, Tel: 222 22 61 83, against presentation of an acquisition receipt from the DAO in the amount of Five Hundred Thousand (500,000) CFA Francs.
3. All bids must be accompanied by a bid bond as indicated in the Invitation to Tender Notice or equivalent amounts in freely convertible currency, and must be delivered to the Public Procurement Service, 3rd floor of the TOUR

Ministerial building N ° 1 door N ° 03T12 of the Ministry of Water and Energy
 PO Box: 70 Yaoundé, Tel: 222 22 61 83., no later than~~23 JUN 2021~~.....
 at 2 p.m. sharp, local time (GMT + 1). The opening of the tenders will take
 place in two stages and the opening of the tenders will take place on ...
 ..~~23 JUN 2021~~ at 3 p.m. sharp in the meeting room of the Internal Procurement
 Commission of the Ministry of Water and Energy in Yaoundé Omnisport Rue
 Foé.

Only tenderers or their duly authorized representatives who have perfect
 knowledge of the file may attend this opening session.

4. This invitation letter is sent only to the Technical Study Offices or Groups of
 Technical Study Offices below and having been declared qualified at the end
 of the pre-qualification phase following the Invitation to Event Notice. of
 International Interest N ° 00000007/2020 / ASMI / MINEE / SG / DEL of 12
 March 2020. They are:

N°	Name of Consulting Firms	Contact
1 GROUPEMENT HATCH ET IED	Tel ; +33 472 59 13 20 Site Web ; www.ied-sa.fr Email ; business@ied-sa.fr , Chemin de la chauderie 69340 Franheville France
2	GROUPEMENT STUDI INTERNATIONAL, STUDI CAMEROUN ET EIPL .LTD	Tel ; +216 70 021 000 TELECOPIE ; +216 70 021 010 Email : studi@studi.com.tn Web : www.studi.com.tn
3	GROUPEMENT DECON INTERNATIONAL ET COLENCO	TEL ; +49 617 285 06-200 FAX : +49 61 72 85 06 490 Email : tender@decon.de Nörsk data str. 161352 bad Hombin Germany
4	GROUPEMENT COMETE INTERNATIONAL, CABINET RINA TECH UK LIMITED ET COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL	Tel ; +216 31 30 78 00 ; +44 13 72 36 73 50 ; +237 698 12 70 70 ; +237 696 52 76 Email : dg@comete.com.tn Adam.croker@rina.com BP ; 5492 Yaoundé Cameroun porte 303
5	GROUPEMENT AEG ET INTEGC	Tel ; +96 525 31 29 96 ; 25 32 56 78 FAX ; +96 25 31 29 97 Email ; info@alabdulhadienengineering.com
6	DARAL-HANDASAH Consultants (Shair and Patners) S .A.L	Tel ; 698 266 423 ; 679 269 930 ; 01/79002 Email ; yaoundé@dar.com Rabah.aitali@dar.com

5. Applicants from this shortlist cannot join together as a group.

6. The service providers are called upon to tender for the single lot.

7. Please kindly let us know upon receipt of this letter that you have received it and whether you will have to tender within a maximum of seven (07) days, at the following address: Ministry for Water and Energy, Public Procurement Service, 3rd floor of the TOWER Ministerial building N ° 1 door N ° 03T12 (Tel : 222 22 61 83).

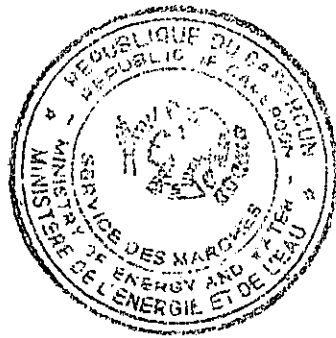
8. Please accept, Mr. Director General, the assurance of my highest consideration. /.

Yaounde, the 09 MAR 2021.

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie
(Maitre d'Ouvrage)

Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour publication)
- CIPM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- DAG/SMP (pour archivage)
- DEL((pour information)
- Affichage (pour information)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EAU ET DE
L'ENERGIE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESOURCE AND ENERGY

RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER

N° _____ /AOR/ MINEE/CIPM /CCCM-AI/2021 OF _____
FOR THE SELECTION OF AN INDEPENDENT INGENIERING CONSULTING FIRM TO
ASSIST THE PROJECT OWNER IN THE PROJECT OF THE CONSTRUCTION OF
EBOLOWA -KRIBI AND MBALMAYO-MEKIN HIGH VOLTAGE TRANSMISSION LINE
AND ASSOCIATED EQUIPMENTS: PHASE 1. (Construction of Kribi new substation
225/30Kv, extension of Ebolowa, Mbalmayo and Ndjom Yekombo substations)

(FOLLOWING THE EMERGENCY PROCEDURE)

Financing: Public Investment Budget
Project Owner: Minister of Water resources and Energy

The Minister of Water and Energy Owner, is launching a Restricted International Invitation to Tender for the completion of the above-mentioned operation.

1- Subject of the Call for Tenders

The purpose of this call for tenders is to recruit a technical study office (BET) to provide assistance to the contracting authority for the government of Cameroon within the framework of the construction project of the transmission lines of electric power 225 kV Ebolowa- Kribi and 90 kV Mbalmayo-Mekin and their related works: phase 1 (construction of the Kribi substation and extension of the Ebolowa, Mbalmayo and Ndjom Yekombo substations).

2- Consistency of services:

As part of this project, the firm will be responsible for each of the two phases:

- Review of studies;
- Assistance in drawing up the works contract;
- control of the execution of the works;
- Capacity building and skills transfer;
- periodic reporting to the Client and physical and digital archiving;

- acceptance of project works and monitoring of installations during the warranty phase;
- Monitoring of the operation of the installations during the warranty period of 12 months.

The details of said missions are specified in the Terms of Reference.

3- Deadline for performance of services:

The contract to be awarded at the end of the Invitation to Tender will extend over thirty-six (36) months in total, i.e. six (06) months for the review phase of the studies, twenty-four (24) months for the construction phase of the works and six (06) months of assistance during the warranty phase

4- Allotment

The services, subject of this Notice of Invitation to Tender will be carried out in a single batch

5-. Estimated cost

The estimated cost of the operation after the preliminary studies is **Two Billion Hundred Three Million Four Hundred and Sixty Thousand Eighty-Seven (2 103 460 087) CFA Francs**

6. Participation and origin:

Participation is open on equal terms to the following Cabinets:

N°	Name of Consulting Firms	Contact
1	GROUPEMENT HATCH ET IED	Tel ; +33 472 59 13 20 Site Web ; www.ied-sa.fr Email ; business@ied-sa.fr , Chemin de la chaudiere 69340 Franheville France
2	GROUPEMENT STUDI INTERNATIONAL, STUDI CAMEROUN ET EIPL .LTD	Tel ; +216 70 021 000 TELECOPIE ; +216 70 021 010 Email : studi@studi.com.tn Web : www.studi.com.tn
3	GROUPEMENT DECON INTERNATIONAL ET COLENCO	TEL ; +49 617 285 06-200 FAX ; +49 61 72 85 06 490 Email ; tender@decon.de Norsk data str ;161352 bad Hombin Germany
4	GROUPEMENT COMETE INTERNATIONAL, CABINET RINA TECH UK LIMITED ET COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL	Tel ;+216 31 30 78 00 ;+44 13 72 36 73 50 ; +237 698 12 70 70 ; +237 696 52 76 64 Email ; dg@comete.com.tn Adam.croker@rina.com BP ; 5492 Yaoundé Cameroun porte 303
5	GROUPEMENT AEG ET INTEGC	Tel ; +96 525 31 29 96 ; 25 32 56 78

		FAX ; +96 25 31 29 97 Email ; info@alabdulhadienengineering.com
6	DARAL-HANDASAH Consultants (Shair and Patners) S .A.L	Tel ; 698 266 423 ; 679 269 930 ; 01/79002 Email ; yaoundé@dar.com Rabah.aitali@dar.com

Candidates from the shortlist, selected after prequalification, may not under any circumstances join together as a group.

7- Funding:

The services covered by this Call for tenders are financed by the Public Investment Budget of MINEE Fiscal Year 2021 and following.

8-Provisional bond (tender guarantee):

The tenders must be accompanied by a provisional bond (tender guarantee) established according to the model indicated in the Bidding Document by a first-rate banking institution approved by the Ministry in charge of Finance of the Republic of Cameroon and in an amount equal to Forty-two million (42,000,000) FCFA.

The absence of the provisional bond or its non-compliance with the model attached in the Invitation to Tender File leads to the opening of the tenders, the non-admissibility of the offer.

Each deposit will remain valid for one hundred and twenty (120) days from the deadline for submitting offers. The provisional bond will automatically be released no later than 30 days after the expiry of the validity of the tenders for the unsuccessful tenderers. In the event that the tenderer is awarded the contract, the provisional bond will be released after constitution of the final bond.

NB: the bid bond issued by an international financial institution is acceptable provided that this body formally designates a local correspondent approved by MINFI and who acts as guarantor in the event of an appeal

9- Consultation of the Tender File

The Tender File can be consulted during working hours at the Ministry of Water and Energy, General Affairs Department, Public Procurement Service, 3 rd floors of the TOWER of ministerial building N ° 1 , door 03T12, BP 70 Yaoundé, Tel: 222 22 61 83, upon publication of this notice.

Delivery of offer

Tenders drawn up in French or English in seven (07) copies, including the original and six (06) copies marked as such, in accordance with the requirements of the Invitation to Tender File, must be submitted against a receipt duly signed or recommended with acknowledgment of receipt to the Ministry of Water and Energy, Public Procurement Service, 3rd floor of the TOWER of the ministerial building No. 1, door 3T02, BP 70 Yaoundé, Tel: 222 22 61 83, at most late on at 2 p.m. sharp.

The closed envelopes containing the offers must bear the mention:

RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER

N° _____ /AOR/ MINEE/CIPM /CCCM-AI/2021 OF _____
FOR THE SELECTION OF AN INDEPENDENT INGENIERING CONSULTING FIRM TO ASSIST THE PROJECT OWNER IN THE PROJECT OF THE CONSTRUCTION OF EBOLOWA -KRIBI AND MBALMAYO-MEKIN HIGH VOLTAGE TRANSMISSION LINE AND ASSOCIATED EQUIPMENTS: PHASE 1. (Construction of Kribi new substation 225/30Kv, extension of Ebolowa, Mbalmayo and Ndjom Yekombo substations)

(FOLLOWING THE EMERGENCY PROCEDURE)

Financing: Public Investment Budget

Project Owner: Minister of Water resources and Energy

“To be opened only at the tender-evaluation session”.

10- Acquisition of the Tender File

The Bidding Document (DAO) can be obtained from the Ministry of Water and Energy, General Affairs Department, Public Procurement Service, 3rd floor of the TOWER of ministerial building N.° 1, door 03T12, BP 70 Yaoundé, Tel: 222 22 61 83, upon publication of this notice against presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of FIVE HUNDRED THOUSAND (500,000) CFA Francs. Representing the costs of purchasing the file.

When withdrawing the DAO, tenderers must register by leaving their full address. (B.P., Fax, Telephone, etc.).

11- Admissibility of offers

Under penalty of rejection, the other documents of the administrative file required must be produced in originals or in certified true copies by the issuing service or an administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Call for Tender.

They must be dated less than three (03) months prior to the original date of submission of tenders or have been established after the date of signature of the Notice of Call for Tenders.

Any incomplete offer in accordance with the requirements of the Invitation to Tender File will be declared inadmissible. In particular the absence of the bid bond in the amount of Forty-two million (42,000,000) FCFA issued by a first-rate bank or an Insurance Company approved by the Ministry in charge of Finance for a period of validity eighty (90) days from the deadline for submission of tenders, established according to the model proposed in the bidding documents.

12. Opening of the bids

The opening of tenders will take place in two stages, the opening of administrative and technical tenders will take place first, followed in a second step by that of financial offers from bidders who have obtained the minimum technical score required.

The opening of administrative documents and technical offers will take place on at 3 p.m. by the Internal Procurement Commission at the Ministry of Water and Energy in the meeting room located at the Omnisport, new route Foé, in the premises housing the Regional Water and Energy Delegation of the Center.

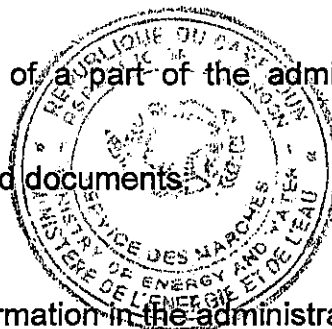
Only tenderers may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

That of financial offers will take place at the end of the technical analysis and will only concern bidders who have obtained the minimum score of 80/100 points.

13 - Evaluation criteria for offers

13.1 Eliminary criteria

- 1) Lack or non-compliance of a part of the administrative file after 48 hours;
- 2) False declaration or forged documents;
- 3) Absence of the bid bond;
- 4) Presence of financial information in the administrative or technical offer;
- 5) Technical score less than 80/100;



13.2 Essential criterias

The technical proposals shall be evaluated as per the following essential criteria:

- 1) References from the Technical Studies Office (BET): **15 points**
- 2) Qualifications and experience of Staff: **50 points**
- 3) Material and Logistical Resources: **5 points**
- 4) Planning and Methodology: **20 points.**
- 5) local key personnel: **05 points**
- 6) Proposed training program: **5 points**

TOTAL _____ **100 MARKS**

13.3. Evaluation of the Financial offers

Only the financial offers of the bidders whose technical offer has been declared admissible after the examination of the conformity of the administrative documents (1st step) and of the technical evaluation (2nd step) will be evaluated and scored according to the criteria below:

$$SF = FM \times 100 / F$$

SF = Note relating to the amount of the tenderer's financial offer;

FM = Evaluated amount of the lowest bidder;

F = Bidder's assessed amount.

A weighting will be made between the technical score and the financial score to obtain the final score N (technical-financial score) according to the following formula:

$$N = [(80 \times \text{Technical Note}) + (20 \times \text{Financial Note})] / 100$$

13- Period of validity of offers

Bidders remain bound by their bid for eighty (90) days from the deadline set for the submission of bids.

14-Award of the contract:

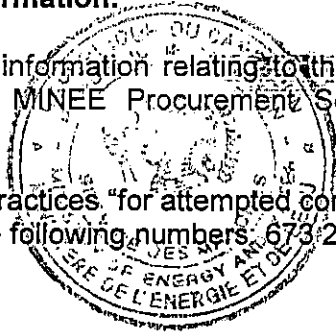
The Client will award the Contract to the Tenderer whose bid has been evaluated the best, that is to say the one having obtained the best technical and financial score, deemed to comply with the Bidding Document.

15- Additional information:

For any additional information relating to this Call for Tenders, interested companies can contact either the MINEE Procurement Service Tel: 222 22 61 83 or the Electricity Department.

16 - Denunciation

Corruption or bad practices "for attempted corruption or bad practice", please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 20 57 25/699 37 07 4



Yaounde, the _____

**The Minister of Water Resources and Energy
Contracting Authority**

Ampliations:

- MINMAP(visa for information)
- ARMP(for information)
- CIPM /MINEE(for information)
- MINEE/DEL
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

Pièce 3

**REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES
(RGAO)**

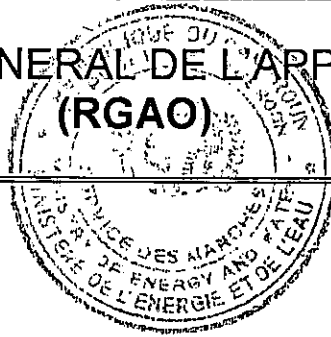
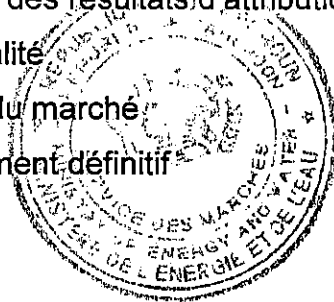


Table des matières

1. Introduction
2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours
3. Etablissement des propositions
 - 3.1 Proposition technique
 - 3.2 Proposition financière
4. Soumission, réception et ouverture des propositions
5. Evaluation des propositions
 - 5.1 Généralités.
 - 5.2 Evaluation des Propositions techniques
 - 5.3 Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours
6. Négociations
7. Attribution du Contrat
8. Publication des résultats d'attribution et recours.
9. Confidentialité
10. Signature du marché
11. Cautionnement définitif



REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

1. Généralités

1.1. Le Maître d'Ouvrage sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

- i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
- ii. Le Maître d'Ouvrage n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont

pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par Le Maître d'Ouvrage pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission);

b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause

1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, Le Maître d'Ouvrage :

Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que Le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de Le Maître d'Ouvrage avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. Le Maître d'Ouvrage donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, Le Maître d'Ouvrage peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. Le Maître d'Ouvrage avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de Le Maître d'Ouvrage.

2.4. Le recours doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'Maître d'Ouvrage à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission.

Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. Le Maître d'Ouvrage dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

3. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre

Une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Maître

d'Ouvrage comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints
(Pièce 4) :

i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;

ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par Le Maître d'Ouvrage (Tableau 4C) ;

iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;

iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;

v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;

vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d'Ouvrage en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

4. Soumission, réception et ouverture des propositions

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION

TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
 - i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou
 - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
 - iii. refuse de recevoir notification du marché

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

5. Evaluation des propositions

Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de Le Maître d'Ouvrage vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, Le Maître d'Ouvrage avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. Le Maître d'Ouvrage dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. Le Maître d'Ouvrage dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; $T + P$ étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché

5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget

sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, Le Maître d'Ouvrage retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre Le Maître d'Ouvrage et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois.

Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. Le Maître d'Ouvrage et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat. Elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, Le Maître d'Ouvrage entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, Le Maître d'Ouvrage exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, Le Maître d'Ouvrage et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, Le Maître d'Ouvrage invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

7.1 Une fois les négociations menées à bien, Le Maître d'Ouvrage attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

8. Publication des résultats d'attribution et recours

8.1. Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. Le Maître d'Ouvrage est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

9. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

10. Signature du marché

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.



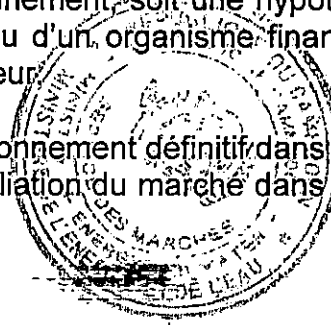
11. Cautionnement définitif

11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par Le Maître d'Ouvrage le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

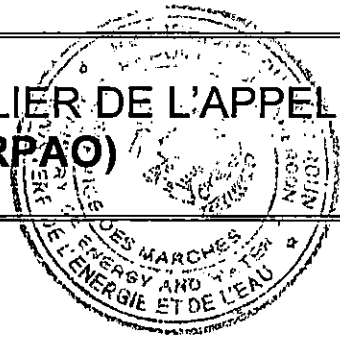
11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.



Pièce 4

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES
(RPAO)



Clauses du RGAO	Données particulières
1.1	<p>Le Maître d'Ouvrage est Le Ministre de l'Eau et de l'Energie.</p> <p>Nom du Maître d'Ouvrage bénéficiaire des prestations : Le Ministre de l'Eau et de l'Energie</p> <p>Mode de sélection : qualité-coût.</p>
1.2	<p>Les offres des soumissionnaires devront être réparties en trois volumes placés une enveloppe contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) et l'offre technique (volume 2) ✓ L'enveloppe B contenant l'offre financière (volume 3) ; ✓ L'ensemble des deux enveloppes doit être ensuite placé dans une grande enveloppe portant la référence de l'appel d'Offres. ✓ Copie de l'offre financière témoin
1.3	<p>1.3.1 Nom, objectifs et description des missions :</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION DES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE 225 KV EBOWA- KRIBI ET 90 KV MBALMAYO-MEKIN ET LEURS OUVRAGES CONNEXES: PHASE 1(Construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo)</p> <p>Le présent Appel d'Offre a pour objet le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques devant assurer pour le compte du Gouvernement, la maîtrise d'œuvre pendant la préparation, la construction et la mise en service du projet de construction des lignes de transport d'énergie électrique 225 kV Ebolowa-Kribi et 90 kV Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes: phase 1 (construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo) Les missions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mission 1 : Contrôle et validation de l'ensemble des études (APS, APD, Plan d'exécution) ; ✓ Mission 2 : Assistance technique et juridique à l'élaboration du contrat des travaux d'exécution conformément au Code des Marchés Publics camerounais et aux meilleures pratiques internationales ; ✓ Mission 3 : Contrôle de l'exécution des prestations de l'entrepreneur conformément au contrat des travaux ; ✓ Mission 4 : Renforcement des capacités et transfert de compétence pendant les phases de conception, de construction et d'exploitation ; ✓ Mission 5 : Le reporting périodique au Maître d'Ouvrage et Archivage numérique et physique des données issues des différentes étapes du projet (études, APS, APD, plan d'exécution, note de calcul, rapport du maître d'œuvre, décomptes, marchés, lois, décrets, normes, photos, vidéo..) ✓ Mission 6: Réception des ouvrages et assistance technique pendant la première année d'exploitation dudit projet ; <p>L'ensemble des missions est reparti en un seul lot. Le détail des différentes études sont spécifiées dans les Termes de références.</p> <p>1.3.2 L'évaluation des performances du cabinet sera faite conformément aux indicateurs d'appréciation et dispositions du point XVII des TdR.</p>
1.4	<p>La mission comporte plusieurs phases : oui</p> <p>Conférence préalable à l'établissement des propositions : non</p>
1.5	<p>Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie (Direction de l'Electricité) au Téléphone +237 222 20 49 13 avec copie à la Commission Ministérielle de passation des marchés.</p>
1.6	<p>Le Maître d'Ouvrage met à la disposition du soumissionnaire, toute la documentation nécessaire à l'élaboration de son offre.</p>

1.7	<p>Le Maître d'Ouvrage envisage la nécessité d'assurer une certaine continuité pour les activités en aval : Non</p>
1.8	<p>Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes: Disqualification pure et simple du ou des soumissionnaires concernés.</p> <p>L'autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, l'autorité Contractante :</p> <p>a) définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ; iii) "pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; iv) "pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
1.9	<p>b) rejettera une proposition d'attribution s'il en ressort que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.</p>
1.10	<p>Des éclaircissements peuvent être demandés quinze (15) jours avant la date de dépôt des offres.</p>
2.2.1	<p>Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande par écrit, télégramme, télécopie ou télex adressée au Ministère de l'Eau et de l'Energie avec copie à la Commission Ministérielle de passation des Marchés.</p>
3.3.1 3.3.2	<p>3.1 Etablissement des propositions</p> <p>Les propositions doivent être soumises dans la (les) langue(s) suivante (s) : français ou anglais</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Deux consultants figurant sur la liste restreinte peuvent s'associer: Non ii. mais un groupement de BET est admis
3.3	<p>ii. Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 expert Chef de projet, Ingénieur de Génie Electrique, ou électrotechnicien, ou électromécanicien, ayant au moins 15ans d'expérience dans la construction des lignes de transport d'énergie et des postes de transformation d'énergie à 225 kilovolts minimum ; Justifier d'au moins 15 ans d'expérience dans le suivi et contrôle des grands projets électriques (lignes et postes) - 1 Ingénieur de Suivi (Responsable études d'exécution) » ingénieur génie électrique, électrotechnicien, électromécanicien, électrotechnicien, électromécanicien, ayant au moins 12ans d'expérience dans des projets similaires, CV (signé + photo)+attestation de disponibilité; - 1 Expert simulation réseaux HT (ingénieur génie Electrique ou Electromécanique) et calculs de répartition, spécialiste simulation réseaux HT et calculs de répartition de

	<p>puissance ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Expert Poste ingénieur électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Postes HT et THT, ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires ; - 1 expert électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Lignes HT et THT, ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires ; - 1 ingénieur Génie Civil, spécialiste structures, ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires - 1 Expert en système Contrôle/Commande et SCADA, ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires ; - 1 expert environnementaliste ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires - 1 expert contrat Dix (10) ans d'expérience dans des projets similaires ; 1 Socio-économiste Au moins dix (10) ans d'expérience, dans le domaine des études socio-économiques ; 1 Expert en protection et relais : Ingénieur de Génie Electrique, spécialiste en étude de stabilité et calculs de courants de court-circuit ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la protection des réseaux électriques ; - 1 Ingénieur géotechnicien ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires ; 1 Ingénieur topographe ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires. - 1 Analyste financier Ayant au moins quinze (10) ans d'expérience, dans le domaine des études économiques et financières. - 1 Ingénieur Junior Formé dans une école de formation nationale sans expérience ; <p>Le personnel ne sera pris en compte que s'il présente des copies certifiées datées de moins de 3 mois et traduites en français ou en anglais. Par ailleurs il devra fournir la preuve de son inscription dans l'ordre des ingénieurs correspondant de son pays.</p>
3.4	<p>iii. La formation constitue un élément majeur de cette mission : Oui</p> <p>Le Consultant devra prévoir une équipe de formateurs et proposer des formations sur la conception, l'exploitation, les techniques de maintenance et télé conduite des réseaux HT, la rédaction des contrats dans un marché d'énergie électrique, aussi une formation sur l'étude de stabilité.</p>
3.5	<p>iv. Autres renseignements à fournir dans la proposition technique : Néant</p>
3.6	<p>Impôts: Le Consultant est assujéti aux impôts conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun dans la monnaie nationale</p>
3.7	<p>L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : Oui</p>
3.8	<p>Les propositions doivent demeurer valides 90 jours après la date de soumission, soit jusqu'au:</p>
4	<p>Soumission, réception et ouverture des propositions</p> <p>Les offres seront présentées en sept (07) exemplaires soit un (01) original et sept (06) copies marquées comme tels, selon le système double enveloppe.</p> <p>Les propositions des soumissionnaires seront déposées sous plis fermés, au Ministère de l'Eau et de l'Energie, Commission Interne de passation des Marchés, sis à l'immeuble du MINEE nouvelle route Omnisport, au plus tard le _____ à 14 heures, contre récépissé.</p> <p>Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes (placés dans quatre enveloppe distingué dont :</p> <p>➤ L'enveloppe A contenant les Pièces administratives</p>

- L'enveloppe B contenant l'Offre technique,
- L'enveloppe C contenant l'offre financière,
- L'enveloppe D contenant une copie de l'offre financière témoins, qui sera transmise à l'ARMP.

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B, C, et D), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant la mention.

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N° _____ /AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAUX D'ETUDE TECHNIQUE (BET) DEVANT ASSURER LA MAITRISE D'ŒUVRE AUPRES DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUES 225 KV EBOLOWA- KRIBI ET 90 KV MBALMAYO-MEKIN ET LEURS OUVRAGES CONNEXES: PHASE 1 (construction du poste de transformation 225/30kV de Kribi, l'extension des poste d'Ebolowa, Mbalmayo et de Ndjom Yekombo) .

**FINANCEMENT : Budget MINEE, Exercice 2021 et suivants
Maître d'Ouvrage : Ministre de l'Eau et de l'Energie**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique (autre que le blanc).

1. Volume1: Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes:

- a. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée au taux en vigueur;
- b. accord de groupement le cas échéant ;
- c. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et de Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;
- d. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
- e. La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres ;
- f. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **Quarante-deux millions (42 000 000) francs CFA** et d'une durée de validité de Cent vingt (120) jours délivré par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI ou une institution financière ayant une correspondance locale.
- g. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;
- h. Une attestation de non redevance ou le K-BIS ;
- i. Une attestation de visite de site dument signé sur l'honneur ;
- j. Les bilans certifiés des trois (03) derniers exercices (2017, 2018 et 2019) ;

Les Cabinets de droit Camerounais qui produiront les pièces ci-après:

1. Une copie de son Registre de Commerce ;
2. Une Attestation de Soumission CNPS ;
3. une attestation de non redevance ;
4. Une attestation de capacité financière de 20% du montant de la soumission.

4.1



N.B : les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois et en cours de validité à la date de remise des offres et être présentées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

- *En cas de groupement d'entreprises, toutes les entreprises du groupement produiront chacune un dossier administratif complet à l'exception des pièces a, d, e et f qui sont produits par le mandataire.*
- *Les Cabinets Internationaux produiront le K-BIS pour les pays où il est applicable, les pièces a,b,c,d,e,g et/ou toute pièce justifiant la domiciliation, les statuts du Cabinet, le Registre de Commerce et Immobilier et la situation fiscale.*

2. Volume 2 : Le Dossier Technique contiendra les pièces ci-après visées dans le 3.4 du RGAO :

- i. *Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4.B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat. Ce tableau doit être accompagné de la première, deuxième et dernière du contrat/marché et du PV de réception ;*
- ii. *Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 4.C) ;*
- iii. *Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4.D ;*
- iv. *La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4.E) ;*
- v. *Des curricula vitæ avec photos récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4.F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;*

4.2

N.B. Chaque personnel spécialisé doit produire une attestation de présentation de l'originale du diplôme légalisée et pour ceux inscrit dans un ordre une attestation d'inscription à l'ordre et une Attestation de Disponibilité signée par le personnel spécialisé et le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition.

- *Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux E et G) ;*
- *Calendrier des activités (programme de travail) (Tableaux 4.8)*

vi. *Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation ;*

- *Toute autre information demandée dans le RPAO.*

vii. **Les références du B.E.T précisant :**

Références présentées par le soumissionnaire relatives à des missions, effectuées durant les 05 dernières années pour les travaux de projets similaire :

NB : *Les références du BET ne seront prises en compte que si le candidat y joint les copies des premières et dernières pages du contrat et ces documents devront être claires et lisibles et ressortir clairement le nom du maître d'ouvrage, extrait du contrat, montant, PV de bonne fin et le lieu d'exécution.*

	<p>viii. Les moyens techniques et matériels à mettre en place. vix. <i>Plan de formation ou programme de formation détaillée.</i> NB : Le matériel peut être en possession par l'entreprise ou en location avec justificatifs (facture d'achat ou contrat de location + l'attestation de propriété du matériel par le loueur).</p> <p>La Proposition technique ne doit comporter aucune information Financière.</p>
4.3	<p>3. Volume3: La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées au 3.6 du RGAO:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de soumission de la proposition financière pour les marchés à paiement par prix forfaitaire • État récapitulatif des coûts • Ventilation des coûts par activité • Coût unitaire du personnel clé • Coût unitaire du personnel d'exécution • Ventilation de la rémunération par activité • Frais remboursables par activité • Frais divers pour les marchés à paiement par prix unitaire • Cadre du bordereau des prix unitaires • Cadre du détail estimatif • Cadre du sous détail des prix unitaires : <ol style="list-style-type: none"> 1. Prix unitaire élémentaire (cf. 5.D. 5.E... etc.) ; 2. Décomposition des prix unitaires ; 3. Frais remboursables, le cas échéant.
4.31	<p>Date et heure de dépôt des offres : Le Dossier administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumis au plus tard aux adresses, date et heure suivantes : Service des marchés public du Ministère de l'Eau et de l'Energie, le _____ à 14 heures, heure locale (GMT+1).</p>
4.32	<p>Lieu, date et heure d'ouverture des plis : Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverture par la Commission Interne de Passation des Marchés, (CIPM) auprès du MINEE le _____ à partir de 15 heures, heure locale (GMT+1), en présence de l'observateur indépendant, des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat et des représentants du Maître d'Ouvrage.</p> <p>Tout complément d'information à l'Autorité Contractante doit être envoyé à l'adresse suivante au moins 14 jours avant l'ouverture des plis : Ministère de l'Eau et de l'Energie, Services des marchés Publics, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83</p>
4.33	<p>Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant (voir Pièce N° 10 : Grille d'Évaluation) :</p> <p>➤ Références du BET :</p> <p>Expérience du Consultant dans le domaine maîtrise d'œuvre de la construction des lignes et des Postes Hautes et Très Hautes tension :</p> <p>Ce critère d'évaluation est noté sur la base du nombre de références présentées par le soumissionnaire relatives à des missions, effectuées durant les 10 dernières années, de maîtrise d'œuvre, de supervision, ou Ingénieur du Propriétaire pour le suivi de travaux de projets des lignes de transport électrique haute et très haute tension :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Références en Afrique: 2 points par référence – un maximum de 8 points sera attribué à ce sous-critère.

- 2) Références dans le reste du monde (hors pays d'Afrique): 1 point par référence – un maximum de 7 points sera attribué à ce sous-critère.

NB ; Une référence ne sera prise en compte que si les justificatifs suivants sont joints : première et dernière page du contrat ainsi que le contenu du contrat décrivant au mieux la mission effectuée + attestation de bonne fin ou PV de réception

Sous-total critère (i) : 15 points

➤ **Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission**

La liste ci-dessous identifie les postes-clés à fournir par le soumissionnaire dans le cadre des services faisant l'objet de l'appel d'offre. Le CV proposé pour chaque poste clé sera évalué individuellement et se verra attribué une note d'évaluation distincte :

Postes clés	Note maximale
Chef de Projet, Ingénieur de Génie Electrique, électrotechnicien, électromécanicien (15 ans d'expérience)	8
Ingénieur de Suivi (Responsable études d'exécution) Ingénieur génie électrique, électrotechnicien, électromécanicien Ingénieur de Génie Electrique, électrotechnicien, électromécanicien (12 ans d'expérience) dans des projets similaires	6
Expert simulation réseaux HT (Ingénieur génie Electrique ou électromécanique) et calculs de répartition (ayant au moins 10ans d'expérience)	5
expert poste, ingénieur électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Postes HT et THT, ayant au moins 10 ans d'expérience)	5
expert électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Lignes HT et THT, (ayant au moins 10 ans d'expérience)	5
ingénieur Génie Civil, spécialiste structures, (ayant au moins 10 ans)	3
Spécialiste en système contrôle commande et SCADA ayant au moins 10 ans	4
Expert environnementaliste (10 ans d'expérience)	2
Expert contrat (10 ans d'expérience) -----	2
Socio- économiste (10 ans d'expérience)	1.5
Expert en Protection et Relais (ayant au moins 10 ans d'expérience)	3
	1

Ingénieur Géotechnicien (10 ans d'expérience).....	
	2.5
Topographe (10 ans d'expérience) _____	
Analyste financier (ayant au moins 10 ans d'expérience) _____	1
ingénieur junior	1
TOTAL	50

Le nombre de points attribués à chaque poste clé sera déterminé en tenant compte des 3 sous-critères suivants et de leur facteur de pondération associé :

Sous-total critère (ii) : 50 points

N.B. un personnel spécialisé ne sera pris en compte que si les pièces suivantes sont produites telles que citées ci-après : une copie certifiée conforme de diplôme datant de moins de trois (03) mois et traduit en français ou en anglais, un curriculum vitæ récemment signé (moins de 03 mois) par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition, une Attestation de Disponibilité signée par le personnel spécialisé et le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition. Le personnel inclura la preuve de son inscription dans l'ordre des ingénieurs de son pays.

-Attestation de présentation de l'original pour les nationaux signés par l'autorité compétente

➤ **Matériels et logistiques**

Le matériel devra intégrer : le matériel roulant (véhicules tout terrain..), le matériel informatique (ordinateurs de bureau, laptops, imprimantes les onduleurs..), le matériel de mesure et de contrôle (mégohmmètre, telluromètre, ...); les équipements de protection(combinaison, chaussures de sécurité, les gangs isolants, les casque.).



N.B. un matériel ou moyen logistique ne sera pris en compte que si les justificatifs suivants sont produits : factures certifiées conformes (certification datant de moins de trois (03) mois) au nom du prestataire pour le matériel et carte grise ou contrat de location pour les véhicules au nom du propriétaire.

Sous-total critère (iv) : 05 points

➤ **Conformité de la méthodologie et du plan de travail**

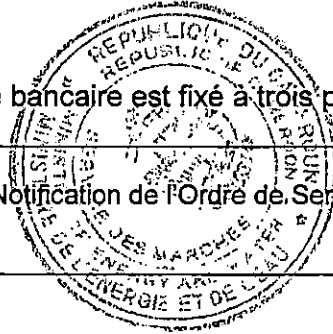
Les sous-critères d'évaluation sont les suivants :

- | | |
|--|----------|
| 1) Qualité et adéquation de la méthodologie proposée : | 8 points |
| 2) Plan de travail / Structure organisationnelle : | 6 points |
| 3) Personnel technique et d'appui : | 6 points |

Sous-total critère (iii) : 20 points

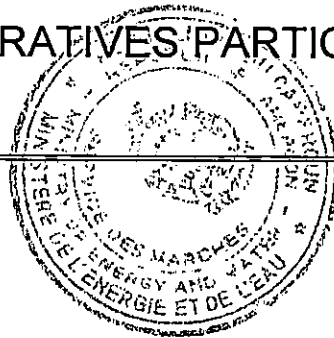
➤ **Personnel clés local**

	<p>Ce critère est noté sur le nombre d'expert clés local proposé dans le cadre de ce projet et justifiant d'une expérience avérée parmi les expert de ce BET. (02) points seront attribués à chaque expert local proposé.</p> <p style="text-align: center;"><u>Sous-total critère (vi) : 05 points</u></p> <p>➤ Programme de formation et le transfert de technologie.</p> <p>NB) (la formation sera noté sur la base du plan de formation (théorique et pratique) proposé par le soumissionnaire</p> <p style="text-align: center;"><u>Sous-total critère (v) : 05 points</u></p>
	<p>Total de points pour les cinq critères : 100 points.</p> <p>Total 100 points</p> <p>Le score technique minimum requis est de : 80 points sur 100.</p> <p>La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante: <i>Soit $S_f = 100 \times F_m/F$, S_f étant le score financier, F_m la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée, ou toute autre formule linéaire.</i></p> <p>Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont:</p> <p style="padding-left: 40px;">T=0,8 et F=0,2</p> <p>formule de calcul de la note globale</p> <p>Le taux de cautionnement définitif par garantie bancaire est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché.</p>
	<p>Le début de la mission est prévu pour : la date de Notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.</p>



Pièce 5

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
(CCAP)



Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Chapitre 1 : Généralités

Article 1 : Objet du marché

Article 2 : Procédure de passation du marché

Article 3 : Définitions et attributions

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Article 6 : Textes généraux applicables

Article 7 : Communication

Article 8 : Ordres de Service

Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles

Article 10 : Matériel et personnel du prestataire

Chapitre II : Clauses financières

Article 11 : Garanties et cautions

Article 12 : Montant du marché

Article 13 : Lieu et mode de paiement

Article 14 : Variation des prix

Article 16 : Formules d'actualisation des prix

Article 17 : Avances

Article 18 : Règlement des prestations

Article 19 : Intérêts moratoires

Article 20 : Pénalités de retard

Article 21 : Décompte final

Article 22 : Décompte général et définitif

Article 23 : Régime fiscal et douanier

Article 24 : Timbres et enregistrement des marchés

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 25 : Délais d'exécution du marché

Article 26 : Obligations du Maître d'Ouvrage

Article 27 : Obligations du Prestataire

Article 28 : Assurances

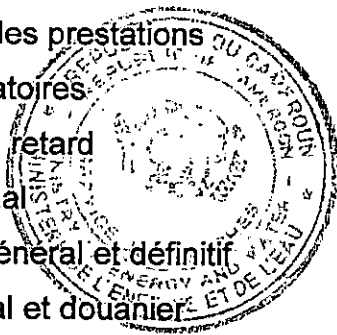
Article 29 : Programme d'exécution

Article 30 : Agrément du personnel

Article 31 : Sous-traitance

Chapitre IV : De la recette

Article 32 : Commission de suivi et recette technique



Article 33 : Recette des prestations

Chapitre V : Dispositions diverses

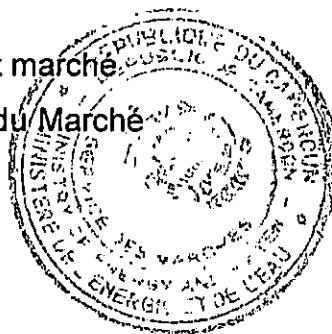
Article 34 : Cas de force majeure

Article 35 : Résiliation du marché

Article 36 : Différends et litiges

Article 37 : Edition et diffusion du présent marché

Article 38 et dernier : Entrée en vigueur du Marché



Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la Maîtrise d'ouvrage auprès du Gouvernement du Cameroun dans le cadre du projet de construction des lignes de transport d'énergie électrique 225 kV Ebolowa-Kribi et 90 kV Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes: phase 1 (construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo)

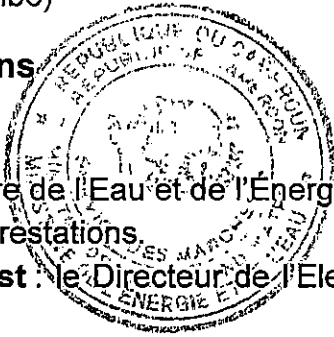
Article 2 : Procédure de passation du marché (CCAG complété)

Le présent marché est passé suivant la procédure d'Appel d'Offres International Restreint en procédure d'urgence pour le recrutement d'un Bureaux d'Étude Technique (BET) devant assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction des lignes de transport d'énergie électrique 225 kV Ebolowa-Kribi et 90 kV Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes: phase 1 (construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo)

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

- **le Maître d'Ouvrage** est le Ministère de l'Eau et de l'Énergie.
Il veille à la bonne réalisation des prestations.
 - **Le Chef de Service du marché est :** le Directeur de l'Electricité du MINEE, ci-après désigné le Chef de Service ;
Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
 - **L'Ingénieur du marché est :** le Sous-Directeur du Suivi du Transport et de la Distribution de l'Électricité du MINEE, ci-après désigne l'ingénieur ;
Il est responsable du suivi technique du marché ;
 - **La Maîtrise d'Œuvre du présent marché** est exercée par la Commission de Suivi et de Recette Technique, à laquelle on peut adjoindre des invités en qualité d'experts techniques.
Elle se réunit sur convocation du Maître d'Ouvrage pour la validation, des travaux préalablement au paiement des décomptes, des documents (rapports d'avancement) sanctionnant la fin de chacune des missions.
 - **le Prestataire est le Cabinet :** -----;
- Le MINMAP** est le contrôleur externe.



3.2. Nantissement

- l'autorité chargée de l'ordonnancement est : Le Ministre de l'Eau et de l'Énergie;
- L'autorité chargé de la liquidation des dépenses est : Le Ministre de l'Eau et de l'Énergie;
- l'organisme ou le responsable chargé du paiement est : **Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)**

- le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : **Le Directeur de l'Électricité.**

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicable

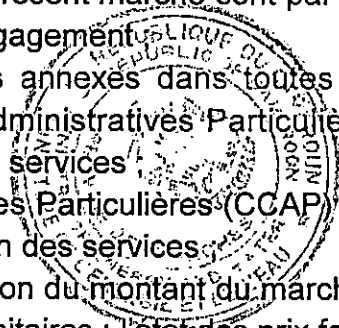
- 4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais ;
- 4.2. Le prestataire s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et c'est aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement
2. La soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de référence finalisés ou description des services
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les termes de référence ou description des services
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
6. Le projet d'exécution [*Insérer et indiquer, le cas échéant, les noms et références*];



Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La loi de finance en vigueur ;
2. la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
3. le décret n ° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
4. Le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
5. Le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
6. Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. La circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2003 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
8. La circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. Les textes régissant les corps de métier ;

10. Les normes en vigueur ;
11. La circulaire N°00000242 du 30 décembre 2020 portant instruction de l'exécution du budget de l'exercice 2021.
12. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article 7 : Communication

7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

a. Dans le cas où le prestataire est le destinataire : les correspondances seront valablement adressées :

.....BP.....Tel :.....

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le Ministre de l'Eau et l'Energie, BP. 70 Yaoundé, Tél. /Fax : 22 23 61 77 avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de Service et à l'Ingénieur le cas échéant.

7.2. Le Prestataire adressera toutes notifications écrites aux correspondances au Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de Service du Marché.

Article 8 : Ordres de Service

8.1. L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Ministre de l'Eau et de l'Energie notifié par le Chef de Service du marché

8.2. Les Ordres de Service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Ministre de l'Eau et de l'Energie.

8.3. Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence financière seront directement signés par le Maître d'ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché.

8.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par Le Maître d'Ouvrage (MINEE) et notifiés au Prestataire par le Chef de Service du marché avec copie à l'ingénieur et au Maître d'œuvre.

8.5. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

8.6. Les copies de l'ordre de service seront systématiquement transmises au MINMAP et à l'ARMP.

Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles

Sans objet.

Article 10 : Matériel et personnel du prestataire

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service. En cas de modification, le prestataire fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de

performance similaire et en bon état de marche.

10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 35 ci-dessous ou d'application de pénalités.

Il est convenu entre les parties que le changement de personnel sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage n'est pas une cause de résiliation ou d'application de pénalités lorsque ce changement est dû à une cause indépendante de la volonté du Prestataire telle que la démission, la maladie, l'accident, le décès du personnel ou autre événement hors de contrôle du prestataire.

10.3. La liste du personnel d'encadrement (Technique et de Gestion) est le suivant :

Tableau 1 : Composition de l'équipe

NOM	POSTE	Profession et Nombre d'années d'expérience
PERSONNEL CLE		
	Chef de Projet	
	Ingénieur de suivi (responsable des études d'exécution) ingénieur génie électrique électrotechnicien, électromécanicien	
	Expert lignes : électrotechnicien ou Ingénieur génie électrique, spécialiste lignes HT et THT	
	Expert Poste : électrotechnicien ou ingénieur Génie électrique, spécialiste poste HT et THT	
	Expert réseau : Ingénieur génie électrique spécialiste simulation réseaux HT et calculs de répartition	
	Expert Génie Civil	
	Ingénieur géotechnicien	
	Expert Contrat	
	Socio-économiste	
	Environnementaliste	
	Expert en protection et relais	
	Expert SCADA et Communication	
	Topographe	
	Analyste Financier	
	Ingénieur Junior (local)	

Chapitre II : Clauses financières

Article 11: Garanties et cautions

11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixe à **3% du montant TTC** du marché. Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai de un (01) mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Prestataire.

11.2. Cautionnement de retenue de garantie

Sans objet

11.3. Cautionnement d'avance de démarrage

Conformément à l'article 17 ci-dessous, une avance de démarrage d'un montant égal à 20% du montant TTC du marché est prévue.

L'avance de démarrage sera cautionnée à 100% par une banque de premier ordre, agréée par le Ministre en charge des Finances du Cameroun.

Le cautionnement d'avance de démarrage sera restitué dès le remboursement de l'avance de démarrage. Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage donnera la main levée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du Prestataire.

Article 12 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de :

	Montant en chiffres (F CFA)	Montant en lettres (F CFA)
Montant TTC		
Montant HTVA		
Montant de la TVA (19,25)%		
TSR (5%)		
AIR (2.2%) (si firme camerounais)		
Net à mandater	(HTVA-TSR) ou (HTVA-IR)	

- Au taux de 1 Dollar = 602.89 FCFA

Article 13 : Lieu et mode de paiement

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au prestataire, dans les conditions indiquées dans le marché, le prestataire s'engage par les présentes à exécuter les prestations conformément aux dispositions du marché.

13.2. Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante :

Pour les règlements en euros, soit (montant en chiffres et en lettres), par crédit au compte N° _____ ouvert au nom du prestataire à la banque _____.

Article 14 : Variation des prix

14.1. Les prix sont révisibles selon les modalités suivantes :

- a- Les acomptes payés au Prestataire au titre des avances ne sont pas révisibles.
- b- La révision est «gelée» à l'expiration du délai contractuel, sauf en cas de baisse des prix. Le gel de cette révision ne s'appliquera pas pour des faits non imputables au Prestataire.

Article 15 : Formules de révision des prix

Pour tenir compte des fluctuations économiques qui surviendraient avant la fin des prestations, il sera fait d'office application d'une révision des prix unitaires, par la formule :

La rémunération libellée en monnaie locale sera ajustée tous les douze mois (le premier ajustement s'appliquant la rémunération du treizième mois de l'année civile suivant la date du Contrat) par la formule ci-après :

$$R_1 = R_{10} \times I_1 / I_{10}$$

Dans laquelle R_1 est la rémunération ajustée, R_{10} la rémunération payable sur la base des taux indiqués au Titre III pour la rémunération payable en monnaie locale, I_1 est l'indice officiel des salaires au Cameroun pour le premier mois de la période pour laquelle l'ajustement est censé être effectué, et I_{10} l'indice officiel des salaires dans le pays du Client pour le mois de la date du Contrat.

Le cumul de cette révision des prix ne peut excéder 25% du montant du marché, en application des dispositions des points 6 et 7 de l'article 147 alinéa 14 du code des marchés publics, précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics.



Article 16 : Formules d'actualisation des prix

Sans objet

Article 17 : Avances

17.1. Le Maître d'Ouvrage versera une avance de démarrage égale à 20% du montant du marché. Elle sera cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de premier ordre installé au Cameroun et agréé par le Ministère en charge des finances et dépasse 80 pour cent du montant du marché.

L'avance sur les paiements contractuels sera remboursée comme suit:

L'avance doit être remboursée par le biais d'une réduction dans les Acomptes commençant avec le premier acompte établi après que la valeur totale certifiée des prestations et de tous les autres postes du détail estimatif dépasse les 40 pour cent du montant total TTC du marché.

Le remboursement doit être achevé lorsque la valeur totale certifiée des prestations et de tous les autres postes du détail estimatif dépasse 80 pour cent du montant total du Marché.

Le montant à rembourser à l'occasion de chaque décompte est calculé au moyen de la formule suivante

$$R_n = A \times (X_n - X_{n-1}) / (80-40)$$

Avec:

R_n = montant à rembourser par déduction au décompte numéro n ;

A = montant total des avances et acomptes consentis ;

X_n = Valeur en pourcentage du montant cumulé des sommes dues par le Maître d'Ouvrage par rapport au montant total du marché lors de l'établissement du décompte numéro n ; X_n doit être au moins égal à 40 % et au plus à 80%;

X_{n-1} = Valeur en pourcentage du montant cumulé des sommes dues par le Maître d'Ouvrage par rapport au montant total du marché lors de l'établissement du décompte précédent numéro $n-1$; X_{n-1} doit être au moins égal 40% et au plus à 80%;

Le calcul de X_n et X_{n-1} est poussé jusqu'à la deuxième décimale arrondie au chiffre supérieur.

Article 18 : Règlement des prestations

18.1. Constatation des prestations exécutées

Le Consultant devra fournir les rapports suivants :

- Rapports intermédiaires ;
- Rapport final de la prestation.

Chaque Rapport sera analysé par la Commission de suivi et de recette technique. Un PV sera dressé donnant l'avis de la Commission sur la réception des Rapports. La transmission de tout décompte à l'organisme payeur sera subordonnée au visa préalable du Ministère de l'Eau et de l'Energie.

Le règlement de tous les décomptes se fera en CFA.

18.2. Décompte mensuel

Au plus tard le dix (10) du mois suivant le mois des prestations, le Prestataire remettra en sept (07) exemplaires à l'Ingénieur du marché et le Chef de service du marché, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci. Seul le décompte hors TVA sera réglé au Prestataire. Le décompte du montant des taxes sera reversé aux impôts par le Maître d'Ouvrage et les pièces justificatives seront transmises au Prestataire par le Maître d'ouvrage.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au Prestataire sera soustrait des taxes suivantes :

- 2,2% versé au trésor public au titre de l'AIR dû par le prestataire pour la part libellée en Francs CFA
- 95% versé directement au compte du Prestataire pour la part libellée en devises ;
- 5% versé au trésor public au titre de la TSR due par le Prestataire pour la part libellée en devises.

L'ingénieur disposera d'un délai de sept (7) jours pour valider les décomptes et les transmettre au Chef de Service du Marché.

Le Chef de Service dispose d'un délai de quinze (15) jours maximums pour procéder à la

signature des décomptes et leur transmission au comptable chargé du paiement qui procédera au paiement dans un délai de quinze (15) jours.

18.3. Décompte d'avance de démarrage.

L'avance de démarrage est payée sur présentation d'une simple demande adressée au Maître d'Ouvrage dans les conditions prévues à l'article 17.

18.4 Une copie de chaque décompte mensuelle est transmise au MINMAP

Article 19 : Intérêts moratoires

Dans le cas où le paiement ne serait pas intervenu dans les 30 jours à compter de la transmission au comptable, alors le Prestataire serait en droit d'appliquer des intérêts moratoires.

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à les articles 166 à 169 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et calculés sur la base du taux communiqué par la Barrière des Etats de l'Afrique Centrale augmenté de 3 points de pourcentage.

Article 20 : Pénalités de retard

20.1. Le ~~montant~~ des pénalités de retard est fixé comme suit ~~:~~

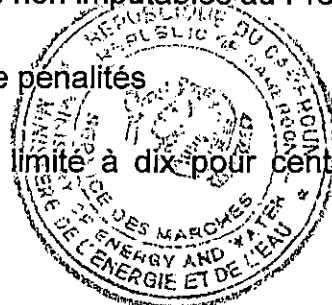
- a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

Les retards dont le Prestataire n'est responsable ni directement ni indirectement ne donneront pas lieu à des pénalités de retard. Les Parties conviennent que les retards imputables aux entreprises de travaux ou aux conseils extérieurs recrutés par le Maître d'Ouvrage seront considérés comme des faits extérieurs non imputables au Prestataire.

20.2 Les pénalités spécifiques

Les remises tardives des rapports sont sujettes de pénalités

20.3. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base.



Article 21: Décompte final

21.1 Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de trente (30) jours après la date de réception provisoire, le Prestataire établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

21.2. Le Chef de Service du Marché dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours pour notifier le projet rectifié et accepté au Prestataire.

21.3. Le Prestataire dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature ;

21.4. Le décompte final est soumis au visa préalable du MINMAP avant transmission à l'organisme de paiement

Article 22 : Décompte général et définitif

Sans objet.

Article 23 : Régime fiscal et douanier

Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 24 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 25 : Consistance des prestations

Les missions du consultant se résument en :

- Revue des études ;
- Assistance à l'élaboration du contrat ;
- Contrôle de l'exécution des travaux ;
- Renforcement des capacités et transfert des compétences ;
- Reporting périodique au Maître d'Ouvrage et archivage ;
- Réception et mise en service des projets.

La consistance détaillée des prestations est présentée en titre II - Termes de Référence.

Article 26 : Délais d'exécution du marché

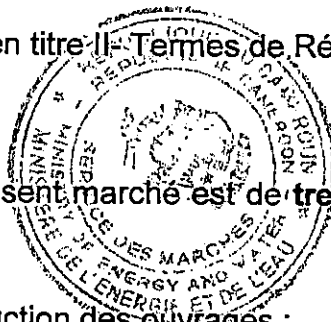
26.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **rente-six (36) mois**, dont :

- six (06) mois pour la phase revue des études ;
- vingt-quatre (24) mois pour la phase de la construction des ouvrages ;
- Six (06) mois d'assistance pendant la phase de garantie.

26.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations ou de celle fixée dans cet Ordre de Service.

Article 27 : Obligations du Maître d'Ouvrage

1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de faciliter au prestataire, l'accès aux informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier (Le Prestataire), l'accès aux différents sites de collecte de ces données.
2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.



Article 28 : Obligations du Prestataire

1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.
2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.
3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.
6. Le prestataire ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant six (6) mois, de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).
7. Le prestataire doit prendre en charge les frais professionnels et la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.
8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

Article 29 : Assurances

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après :

- Assurance automobile au tiers pour les véhicules utilisés par le Prestataire, sous-traitants et leur personnel pour une couverture minimum et conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Assurance des risques causés à des tiers par son personnel salarié en activité au travail, par le matériel qu'il utilise, du fait des prestations ;
- Assurance professionnelle pour une couverture minimum de 5 millions FCFA par an et par sinistre ;
- Assurance patronale et contre les accidents de travail couvrant le personnel du prestataire et de ses sous-traitants conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ces assurances seront payées par le prestataire et les polices présentées au Maître d'Ouvrage

émettre ses observations et éventuelles réserves audit rapport et le transmettre au consultant pour établissement du rapport final. Le Prestataire dispose à son tour d'un délai de vingt (20) jours pour l'établissement et la transmission du rapport final. Un Procès-verbal de réception définitive est alors dressé et signé par les membres de la Commission de suivi et de Recette Technique prononçant la réception définitive des prestations.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 35 : Cas de force majeure

Le prestataire ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie d'exécution intégrale ou de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du marché est dû à un cas de force majeure. En tout état de cause, le Prestataire sera exonéré de toute responsabilité si celle-ci résulte d'un cas de force majeure.

L'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Prestataire, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révolutions, incendies, grèves, catastrophes naturelles inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, les retraits de personnel par mesure de sécurité.

En cas de force majeure, le Prestataire notifiera par écrit au Maître d'Ouvrage l'existence de celle-ci et ses motifs avant le quinzième jour qui a suivi l'événement. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, du Chef de Service du Marché, le Prestataire continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de force majeure.

En cas de désaccord entre les parties quant à l'existence ou à la gravité d'un cas de force majeure, le différend sera tranché conformément aux dispositions de l'article 39.

Article 36 : Adhésion au marché

En cas de groupement du Prestataire, celui-ci pourra au cours de l'exécution du présent marché, ouvrir le groupement le composant, à une filiale d'un des membres du groupement. Cette adhésion d'un nouveau membre sera soumise à l'agrément du Maître d'Ouvrage.

Article 37 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu dans les articles 182 à 185 à la section III Titre IV du décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés publics, notamment dans l'un des cas de :

Par le Maître d'Ouvrage :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un Ordre de Service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations ;

- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du prestataire ;

Par le Prestataire :

- Non-paiement persistant des prestations.

En cas de résiliation du fait du Maître d'Ouvrage, la somme forfaitaire due au Prestataire en vertu de l'article 43.2b 4 du Cahier des Clauses Administratives Générales est égale à 10% du montant des services restant à vendre.

Article 38 : Différends et litiges

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable.

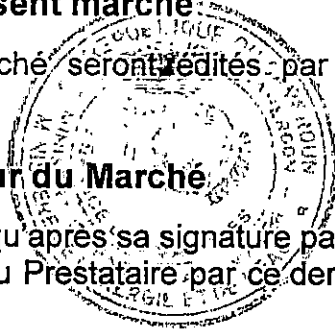
Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 39 : Edition et diffusion du présent marché

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage.

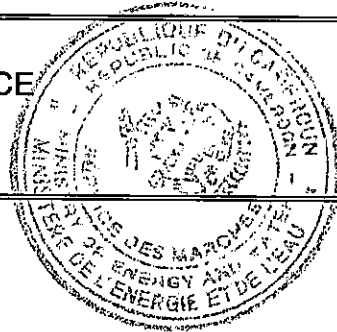
Article 40 et dernier : Entrée en vigueur du Marché

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Prestataire par ce dernier.



Pièce 6

TERMES DE REFERENCE
(TDR)



TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement d'un Bureaux d'Etude Technique (BET) devant assurer la maîtrise d'œuvre auprès du Gouvernement du Cameroun dans le cadre du projet de construction des lignes de transport d'énergie électrique 225 kV Ebolowa- Kribi et 90 kV Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes: phase 1(construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo)

1- Contexte et justification

Pour faire face à la croissance de la demande d'énergie électrique, le Gouvernement Camerounais a élaboré en 2014 un Plan de Développement du Secteur de l'Electricité à l'horizon 2035 (PDSE-2035).

Ledit plan met en évidence une situation du réseau de transport d'électricité au Cameroun caractérisée par la surcharge des lignes et des transformateurs de desserte, une configuration du réseau non optimisée, la vétusté des équipements, et l'inaptitude à absorber l'énergie produite par les centrales de production envisagée dans le cours et moyen terme. La conséquence de cette situation est la dégradation du temps moyen de coupure vu par les consommateurs, l'augmentation de l'énergie non distribuée et une conduite du réseau à la limite permanente la stabilité.

Pour remédier à ces insuffisances, le Gouvernement du Cameroun, en concertation avec les acteurs du secteur, les bailleurs de fonds et des partenaires au développement, a initié en octobre 2015 un vaste programme de mise à niveau et de Renforcement des Réseaux Publics de Transport d'Electricité pour la période 2016-2022.

Ce programme a été la résultante des réseaux interconnectés projetés (RIS-RIN-RIE). Il consiste à effectuer et anticiper sur les actions suivantes :

- i. Réaliser les interconnexions pour augmenter la fourniture d'électricité vers les grands centres urbains et assurer la sécurité N-1 de cette fourniture ;
- ii. Sécuriser et renforcer l'alimentation du réseau de transport des villes de Douala et de Yaoundé ;
- iii. Renforcer et sécuriser les trois réseaux interconnectés Nord (RIN), Sud (RIS) et Est (RIE) ;
- iv. Moderniser et mettre à niveau le dispatching du Réseau Interconnecté Sud, et construire un nouveau dispatching pour piloter le réseau interconnecté nord.
- v. Assurer l'évacuation des centrales de production (Nachtigal, Memve'ele, Makaï, Warak, Mekin etc.) vers les centres de consommation dans des conditions qui assurent la fiabilité et la stabilité de la fourniture ;

C'est dans cette optique que le Gouvernement a signé en 2015 avec l'Entreprise TBEA HENGYAN TRANSFORMER CO Ltd des accords de partenariat en vue de la construction des ouvrages de transport de l'électricité entre Ebolowa- Kribi et Mbalmayo-MEKIN ainsi que leurs Ouvrages Connexes. Phase 1(construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo)

Ce projet vise l'évacuation d'une partie de l'énergie produite à Memve'ele, la sécurisation de la zone industrialo-portuaire de Kribi en énergie électrique et le raccordement de la centrale hydro-électrique de MEKIN au réseau interconnecteur Sud (RIS).

Pour mener à terme ledit projet, le Gouvernement du Cameroun a opté pour une exécution du projet en deux phases. La phase une, consistera à la construction de nouveau poste de Kribi et l'extension des postes de transformation de Ndjom Yekombo, Mbalmayo et Ebolowa. et pour la phase 2, elle consistera à la construction des lignes de transport de l'énergie électrique 225 kv Ebolowa- Kribi et 90 kv Mbalmayo-Ndjom Yekombo.

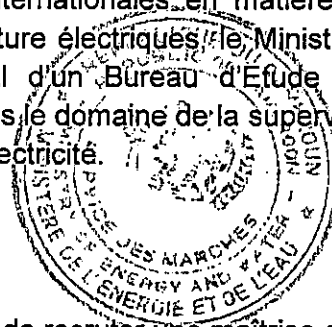
A cet effet, le Comité National de la Dette Publique, en sa session spéciale du 04 juin 2018 a donné sa non objection sur le financement de la première phase.

Y faisant suite le Gouvernement a signé le 28 Juin 2019 avec le BANK OF CHINA LIMITED HUNAN AND BANK OF CHINA LIMITED SHENZHEN BRANCH une convention de financement d'un montant de 59 312 348 USD correspondant aux travaux de ladite phase pour une durée de 36 mois. Les travaux de cette phase 1 comprennent :

- 1) La construction du nouveau poste GIS 225/30 kV de Kribi ;
- 2) L'extension du poste existant de Djob à Ebolowa ;
- 3) L'extension du poste existant de Ndjom Yekombo ;
- 4) L'extension du poste d'Ekombitié à Mbalmayo.

Le descriptif détaillé du projet est fourni en Annexe 1.

Afin de se conformer aux meilleures pratiques internationales en matière de protection de l'environnement relative à la construction d'infrastructure électriques, le Ministère de l'Eau et de l'Energie va procéder au recrutement international d'un Bureau d'Etude Technique (BET) composés d'experts ayant une expérience avérée dans le domaine de la supervision et le contrôle des travaux de projet de production et transport de l'électricité.



2- Objectif des présents TDRs

Le présent terme de référence a pour objectif de recruter une maîtrise d'œuvre pour assister le Gouvernement du Cameroun dans le cadre du projet de construction des lignes de transport d'énergie électrique 225 kV Ebolowa- Kribi et 90 kV Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes: phase 1 (*construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo*)

3- Objectif Spécifiques

De façon spécifique le Maître d'œuvre assistera le Maître d'Ouvrage pendant la première phase, du projet. Il sera responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage de l'ensemble des activités de son ressort et de tous les entrepreneurs impliqués dans le projet. Les prestations de maîtrise d'œuvre d'exécution ont pour objectif d'assurer le bon déroulement des travaux permettant d'aboutir à des ouvrages cohérents et fonctionnels dans le respect de la qualité, des délais et des coûts déterminés, ainsi qu'à une mise en service efficace des ouvrages et installations du projet.

4- Etendue de la Mission de Maîtrise d'œuvre

Le consultant accompagnera le MINEE dans la phase I du projet. Il aura un rôle de conseil et de proposition auprès du MINEE. Il facilitera et permettra au MINEE de remplir entièrement ses obligations de maîtrise d'ouvrage dans la gestion du projet.

4.1 Les Missions

Le consultant aura à assurer les missions suivantes :

- 1- Revue des études ;
- 2- Assistance à l'élaboration du contrat ;
- 3- Contrôle de l'exécution des travaux ;
- 4- Renforcement des capacités et transfert des compétences ;
- 5- Le reporting périodique au Maître d'Ouvrage et l'archivage physique et numérique ;
- 6- La réception et la mise en service des projets ;
- 7- Suivi des installations et l'assistance du Maître d'Ouvrage pendant la période des garanties de 12 mois.

4.2 Description détaillée des missions du maître d'œuvre

(1) Revue des études

- La validation des études techniques détaillées, des documents contractuels nécessaires pour les phases de construction et d'exploitation dudit projet ;
- La négociation avec le cocontractant sur les aspects juridiques, environnementaux, sociaux, techniques et financiers ;
- La préparation des dossiers techniques pour la passation des commandes des biens et services ;
- La validation des dossiers techniques et financiers proposés par le cocontractant notamment les spécifications techniques de matériels, des biens, leurs prix et les modalités de mise en service.

(2) Assistance pour le contrat

- Le Maître d'Œuvre assistera techniquement et juridiquement le Maître d'Ouvrage pendant les phases de l'élaboration du contrat des travaux. Ledit contrat devra être conforme à l'APD validé par le Gouvernement avec l'assistance technique du Maître d'Œuvre.
- Le Maître d'Œuvre veillera à ce que les lois et règlements en vigueur au Cameroun et applicables au projet soient intégrés dans le contrat des travaux. Notamment les aspects relatifs à l'emploi de la main d'œuvre locale, la sous-traitance locale, aux conditions de travail en termes d'hygiène, d'alimentation, de sécurité, d'environnement et de santé.

(3) Suivi de l'exécution des travaux

- Le contrôle de qualité des prestations de l'entrepreneur aux plans technique, économique, financier, environnemental/social ;
- La préparation des dossiers des essais techniques et le suivi de ses essais (sur site et à l'usine) ;
- La vérification de la réalisation de l'ensemble des essais nécessaires au contrôle des travaux ;
- La réception technique des installations de chantier des entrepreneurs conformément aux dispositions des marchés et de ces derniers ;
- L'approbation des corrections éventuellement apportées par les entrepreneurs conformément aux dispositions des marchés et de ces derniers ;
- Le contrôle de l'organisation du chantier et la vérification des moyens techniques des entreprises ;
- L'agrément du laboratoire d'entreprise ;

- La vérification de la conformité des travaux aux projets d'exécution approuvés, aux plans contractuels, aux prescriptions des documents contractuels et aux ordres de services ;
- Le contrôle de la conformité des fournitures et travaux aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité de délai et des coûts ;
- La vérification de l'exploitation des résultats des différents essais pour dégager des décisions à prendre ;
- L'assistance dans la préparation des décisions techniques à prendre par l'Autorité contractante compte tenu de l'avancement des travaux, des difficultés rencontrées et des événements non prévisibles ;
- Le contrôle et de la maîtrise des délais ;
- La coordination entre les intervenants ;
- Le suivi et l'encadrement des entreprises.

(4) Renforcement des capacités et transfert de compétences

Le Maître d'Ouvrage souhaite s'assurer de la capitalisation du savoir dans les différents domaines techniques liés au projet à travers un transfert de compétences à son personnel. Par conséquent, un programme de formation certifiant, faisant partie des missions du maître d'œuvre, sera proposé au personnel du Maître d'Ouvrage.

Ces programmes de formation seront élaborés pour quinze (15) personnes suivant un calendrier qui débutera immédiatement après la signature du contrat objet des prestations du consultant. Lesdites formations devront se dérouler au siège du Bureau d'Etude disposant du meilleur plateau technique ainsi que dans les institutions universitaires (étrangères) et dans les laboratoires de recherche. Pour permettre au personnel du Maître d'ouvrage de renforcer ses capacités pour un suivi optimal dudit projet,

Le Maître d'Œuvre devra à cet effet :

- Elaborer et soumettre, 15 jours après la signature du Marché, au Maître d'ouvrage pour validation des programmes de formation spécifiques aux disciplines relatives à la mise en œuvre desdits projets de façon à intégrer les participants à la réalisation des travaux et les sensibiliser à la conception et au comportement anticipé des ouvrages ;
- définir les objectifs du plan de formation ;
- L'établissement des priorités dans les besoins et le choix de formation ;
- La rédaction du cahier des charges des formations ;
- La planification des actions de formation,
- La budgétisation du plan de formation ;
- Veiller à l'organisation et à la tenue des sessions de formation par le constructeur, du personnel technique du Maître d'Ouvrage, aussi bien sur le site d'exécution du projet pendant les travaux qu'au siège de l'entrepreneur pour les études d'ingénierie, le dimensionnement des équipements ;
- Participer avec le constructeur à l'élaboration d'un programme de formation spécifique sur les consignes d'exploitation, axé sur la description et la simulation des manœuvres d'opération les plus courantes ;
- Participer avec le constructeur à l'élaboration d'un programme de formation spécifique sur les consignes d'exploitation de la ligne HT et des postes de transformation HT/MT, les postes MT/BT pour l'électrification rurale ;

Les axes de formations : ces axes couvriront :

- **La conception, la gestion et le suivi-évaluation des projets** :
 - Management et gestion d'électricité (production, transport, distribution) ;

- Conception technique d'un projet type ;
- Suivi des travaux de construction d'un projet de transport de l'électricité (pilotage, ordonnancement, tableaux de bords, indicateurs de performance...);
- L'ingénierie des projets (calcul des coûts, des longueurs des lignes électriques HT et MT...);
- **La supervision et l'évaluation :**
 - Exploitation et maintenance d'un réseau de transport de l'électricité ;
 - Mécanisme d'évaluation d'un projet ;
 - La conduite d'opération de construction et ou de réhabilitation des infrastructures.
- **Les mécanismes de financement :**
 - La réglementation des marchés (tarification par le coût marginal, par le price cap, par le revenu cap) ;
 - Les différents types de contrat ;
 - L'analyse économique et financière des projets ;
 - Les éléments juridiques entrant dans l'établissement des tarifs ;
 - Les différentes structures tarifaires : cas du monopole d'un seul concessionnaire dans le secteur, cas avec l'intégration d'un gestionnaire du réseau de transport-injection dans le réseau des énergies renouvelables-concessionnaire de distribution.
- **Formation sur les outils de planification**
 - Le consultant devra prévoir dans son offre une formation sur les outils de planifications telles que Power Line, PLS4 CADD, AUTOCAD, NEPLAN, GAP, construction des postes GIS, système SCADA etc.
 - Formation sur les outils informatique et SIG (Access, Excel, QGIS, ARCGIS, MAP INFO, MAP Source, etc.)

Les formations et le renforcement des capacités du personnel du Maître d'Ouvrage devront être sanctionnés par des certificats.

(5) Le reporting périodique au Maître d'Ouvrage et l'archivage

- Reporting périodique au Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre établira et remettra à la fin de chaque mois, dans les quinze (15) jours qui suivent le mois écoulé, en dix (10) exemplaires pour le Maître d'Ouvrage, un rapport de la mission de contrôle comprenant :

- La situation administrative des marchés passés pour les travaux et le contrôle, le relevé des ordres de service, les contentieux ;
- Les moyens matériels et humains mobilisés par les entreprises et par la Mission de Contrôle ;
- Une description des travaux exécutés, des incidents rencontrés, des mesures correctives prises, des modifications apportées au projet ;
- Les commentaires sur les résultats d'essais de laboratoire et sur la qualité des travaux ;
- Les prévisions actualisées de budget du projet (travaux, contrôle), comparées au budget initial et l'explication des écarts éventuels ;
- La situation des demandes de paiements des décomptes des contractants ;
- Les attachements de chantier (avance, approvisionnement, travaux achevés ou non, etc.) ;
- Les attachements financiers (intérêts moratoires, pénalités, révision de prix, etc.) ;
- Les décomptes périodiques ;
- L'établissement du décompte général définitif en fin de chantier.

- **Archivage physique et numérique de l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre du projet**

- Archivage physique et numérique de l'ensemble des documents liés au projet : études, APS, APD, Plan d'exécution, notes, rapports, contrats, marchés ; décomptes, conventions, lois, décrets, circulaires, arrêtés, décision, normes, correspondances administratives, formations, cahiers de charge, manuel d'exploitation de l'ouvrage, photos aériennes et terrestres...
- Mise en place d'une vidéothèque relative aux différents travaux de construction ;
- Réalisation d'un film documentaire d'une durée de deux (02) heure maximum retraçant les grandes étapes du projet (conception, construction et exploitation) ;
- Réalisation d'un album photo (numérique et physique) comportant les photographies aériennes et terrestres décrivant les évolutions des travaux lors des phases de conception, de construction et d'exploitation.

(6) La réception et la mise en service des projets

- L'évolution des prévisions d'achèvement des travaux et information du Maître d'Ouvrage ;
- La réception technique des ouvrages et équipements ;
- L'élaboration des attachements contrairement avec les entreprises ;
- La rédaction et la signature des procès-verbaux de pré réception technique des travaux préalables aux réceptions partielles, provisoires et définitives ;
- La participation aux opérations de réception (partielle, provisoire et définitive) en assistance du Maître d'Ouvrage ;
- L'aide du Maître d'Ouvrage à l'appréciation des justificatifs des éventuels retards d'exécution par l'entrepreneur ;
- La gestion de l'exercice des garanties par les entreprises et de la levée des réserves ;

La réception provisoire constitue le point de départ du délai de garantie.

Les différentes phases de la mission sont déclenchées sur ordre de service et feront l'objet d'un rapport écrit remis au Maître d'Ouvrage dans un délai de quinze (15) jours suivant la fin de chaque phase.

Les documents de l'APD et DCE seront remis avec un exemplaire reproductible sur CD-Rom ou clé USB. Il en est de même pour les rapports mensuels d'avancement de la mission, des rapports d'achèvement de chaque phase de la mission et du rapport d'achèvement final de la mission.

(7) Suivi des installations et l'assistance du Maître d'ouvrage pendant la période des garanties de 12 mois

Le délai de garantie commence après la réception provisoire, elle consiste :

- Au suivi du contrôle de qualité des installations de l'entrepreneur aux plans techniques, environnemental/social ;
- Le suivi de la conformité en période de garantie des corrections éventuellement apportées par les entreprises au projet ;

5- PERSONNEL CLE

Le Maître d'œuvre devra joindre à son offre la liste, les curricula vitae et les copies des diplômes du personnel clé qu'il affectera à la mission tel que présenté dans le tableau suivant.

N°	Désignation	Formation	Expérience
1	Chef de Projet	Niveau ingénieur (Bac + 5 ans ou plus) spécialisé en génie électrique, électromécanique,	<ul style="list-style-type: none"> -Quinze(15) ans d'expérience minimum dans la gestion de projets similaires à l'internationale et/ou dans la région : gestionnaire de projet de l'EPC équipe de supervision sur les projets de transport de haute tension -Sera responsable de la planification et de la gestion de la dotation en ressources d'une équipe multidisciplinaire d'ingénieurs ; -Devra agir à titre du représentant du propriétaire pour la gestion des contrats de construction au jour le jour ; -Doit avoir une connaissance des documents d'appel d'offres standard de la banque mondiale pour les contrats et être compétent dans les procédures BM, la BAD et la BEI. Connaissances juridiques et techniques seront un atout. -Doit démontrer la capacité à exploiter gérer et administrer l'équipe d'ingénierie supervision de la conception, la construction et la mise en service de projets énergétiques internationaux sur la base de l'EPC dans différents pays. - Devra agir pour l'intérêt du propriétaire dans des limites définies par le rapport à toutes les questions contractuelles. (y compris les paiements). Le maintien d'une bonne relation de travail entre les parties concernées.
2	Responsable des études d'exécution (responsable des études d'exécution) ingénieur génie électrique, électrotechnicien, électromécanicien	Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en Génie Electrique, ou électromécanique, ou électromécanique ;	<ul style="list-style-type: none"> - 12 ans d'expériences dont 10 ans en tant que responsable des projets sur les projets de transmission 225KV ou plus. Minimum trois sous station, 200KM de ligne minimum et l'implantation du SCADA. -Démontrer sa capacité à exploiter, gérer, et administrer l'équipe d'ingénierie de la phase conception, construction et mise en service des projets électriques hauts tension -Avoir une compréhension complète de toutes les disciplines et les interfaces nécessaire qui doivent être gérée et coordonnée, afin de réussir à livrer ce type de projet. -Traiter des questions de projets tels que les demandes de modification de l'entrepreneur, les différends, les retards de constructions, etc. et assurer.
3	Expert simulation réseau : Ingénieur génie électrique ; spécialiste simulation réseaux HT et calculs de répartition	Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en Génie Electrique, Electrotechnique ou équivalent, ayant au moins 10 ans expériences et justification d'au moins 05 ans.	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieur spécialisé dans l'analyse des réseaux électriques avec une connaissance approfondie sur la gestion des flux ; -Dix (10) années d'expérience en dont cinq (05) aura été dans les projets similaires à l'international et/ou dans la Région -Sera responsable de l'intégration de ces ouvrages dans le réseau interconnecté -Devra prendre des mesures correctives en cas de besoin, soit seul ou par l'intermédiaire des équipes du projet multidisciplinaire

4	<p>Expert poste : électrotechnicien ou ingénieur Génie électrique, spécialiste poste HT et THT</p>	<p>Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en Génie Electrique, Electrotechnique ou équivalent.</p>	<p>Ingénieur spécialisé dans la conception de liaisons de transport aérien électriques avec une connaissance approfondie sur les transformateurs et la maintenance des équipements de poste -Dix (10) années d'expérience en dont cinq (05) aura été dans les projets similaires à l'international et/ou dans la Région -Doit avoir de l'expérience sur la conception, la réalisation et la mise en service des postes de transport HT -Sera responsable de la supervision de la qualité des études et travaux des postes prévues dans les contrats -Devra prendre des mesures correctives en cas de besoin, soit seul ou par l'intermédiaire des équipes du projet multidisciplinaire -Capable de prendre la pleine responsabilité pour la supervision des travaux de construction, avec le soutien des experts du siège du consultant</p>
5	<p>Expert lignes : électrotechnicien ou Ingénieur génie électrique, spécialiste lignes HT et THT</p>	<p>Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en Génie Electrique, Electrotechnique ou équivalent.</p>	<p>-Ingénieur spécialisé dans la conception de liaisons de transport aérienne -Dix Quinze (10) années d'expérience en dont cinq (05) aura été dans les projets similaires à l'international et/ou dans la Région -Doit avoir de l'expérience sur la conception, la réalisation et la mise en service des lignes de transport -Sera responsable de la supervision de la qualité des études et travaux des lignes de transmission prévues dans les contrats -Devra prendre des mesures correctives en cas de besoin, soit seul ou par l'intermédiaire des équipes du projet multi-niveau ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en topographie ou équivalent -Capable de prendre la pleine responsabilité pour la supervision des travaux de construction, avec le soutien des experts du siège du consultant</p>
6	<p>Expert Génie Civil</p>	<p>Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en Génie civil option calcul des structures ou équivalent.</p>	<p>-Ingénieur spécialisé dans les travaux de Génie civil pour des infrastructures de transport d'électricité (ligne et poste) -Dix (10) années d'expérience dont cinq (05) aura été dans les projets similaires à l'internationale et/ou dans la Région et cinq (05) liés à la conception des structures pour les fondations des pylônes de lignes de transmission, des stations/bâtiments SCADA -Formation d'ingénieur civil avec une expertise géotechnique et structurale -Appui aux personnels sur les sites pendant la construction</p>
7	<p>Ingénieur géotechnicien</p>	<p>Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) en géotechnique.</p>	<p>-Ingénieur spécialisé dans les travaux de calcul des résistances des sols pour des infrastructures de transport d'électricité (pylônes de lignes de transmission des stations) -dix (10) ans d'expérience minimum dans des projets similaires à l'internationale et/ou dans la région dont (07) liés à la conception des structures (pylônes de lignes de transmission, des stations) -Appui aux personnels sur site pendant la construction.</p>
8	<p>Expert Contrat</p>	<p>Niveau Ingénieur (BAC + 04 ans ou plus) en droit ou équivalent.</p>	<p>-Doit avoir dix (10) ans d'expérience dans le suivi du marché -Doit avoir une expérience de la gestion des contrats EPC dans un contexte multinational -Doit avoir la capacité de mettre en place et gérer des systèmes de surveillance de la qualité et de progrès des aspects contractuels du projet et signaler les écarts/tendances au gestionnaire de projet et directeur du site -Doit avoir une connaissance des aspects contractuels</p>

			des divers documents d'appels d'offres et procédures du code des marchés publics camerounais.
9	Socio-économiste	Niveau Ingénieur (BAC + 04 ans ou plus) en économie, sociologie du développement.	-Au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études socio-économique -il doit avoir participé avec succès en tant que socio-économiste dans le contrôle/suivi des études en vue de la construction des lignes de transports postes et des ouvrages connexes (au minimum 225 kV) dans le monde et particulièrement en Afrique subsaharienne.
10	Environnementaliste	Niveau ingénieur (Bac+5 ans ou plus) spécialisé en environnement ou équivalent	-Dix (10) années d'expérience et de pratique dans la gestion et le suivi des aspects environnementaux et sociaux, dont cinq (5) ans dans les projets de ligne de transmission de 225kV minimum et des postes de même niveau; -Expérience dans la mise en œuvre et les paiements de compensation, des programmes de réinstallation et dans le suivi des progrès de RAP; -Devra mener en coordination avec le Maître d'Ouvrage des consultations / engagements des parties prenantes.
11	Expert en protection et relais	(Bac+5 ans ou plus) spécialisé en Génie électrique, électrotechnique, électromécanique ou équivalent.	-Ingénieur spécialisé dans l'étude et la mise en œuvre des protections numériques des réseaux électriques HT ; -10 ans d'expérience minimum dans des projets similaires à l'internationale et/ou dans la Région ; -Appui aux personnels sur site pendant la construction.
12	Expert SCADA et Communication	(Bac+5 ans ou plus) spécialisé en Génie électrique, électrotechnique ou équivalent.	-Ingénieur spécialisé dans la conception de SCADA, de système de télécommunication et de télé-conduite en relation avec SCADA pour des infrastructures de transport d'électricité ; -Sera responsable de la supervision de la qualité des études et travaux du SCADA prévus; -Dix (10) années d'expérience, dont cinq (5) dans des projets similaires; -Doit avoir de l'expérience sur la conception, la réalisation et la mise en service de SCADA pour les projets de transport ; -Devra prendre des mesures correctives en cas de besoin, soit seul ou par l'intermédiaire des équipes des projet multidisciplinaires; -Capable de prendre la pleine responsabilité pour la supervision des travaux de construction, avec le soutien des experts du siège du consultant ; -Appui aux personnels pendant la phase de construction. -Appui aux personnels sur site pendant la construction
13	Topographe	Niveau ingénieur (Bac+5 ans ou plus) spécialisé en topographie ou équivalent	- Topographe/géomètre, ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine des études et/ou du contrôle/suivi topographique des travaux de construction des lignes de transport de haute tension et des postes ; - En tant qu'ingénieur Topographe à des études ou missions de contrôle/suivi de travaux de construction des ouvrages de transport de l'électricité THT dans le monde et particulièrement en Afrique subsaharienne ; -Appui aux personnels sur site pendant la construction.
14	Analyste Financier	Niveau ingénieur (Bac+5 ans ou plus) spécialisé en Finance statistique ou équivalent	- Ayant au moins dix (10) ans d'expérience, dans le domaine des études économiques et financières de transport de l'électricité THT ; -Il doit avoir participé avec succès en tant qu'analyste Financier dans des études de transport de l'électricité THT dans le monde et particulièrement en Afrique subsaharienne ; - Devra étudier les impacts de développement du projet avec l'appui des divisions compétentes ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Devra modéliser les projections financières et analyser les différents scénarios de sensibilité ; - Devra rédiger les notes de proposition aux instances de décision ; - Devra contribuer à la capitalisation et au transfert d'expérience au sein de l'équipe dans les secteurs d'intervention ; - Appui aux personnels sur site pendant la construction.
15	Ingénieur Junior (local)	Ingénieur (Bac +5)	Formé dans une école de formation nationale sans expérience ; Appui aux personnels sur le site

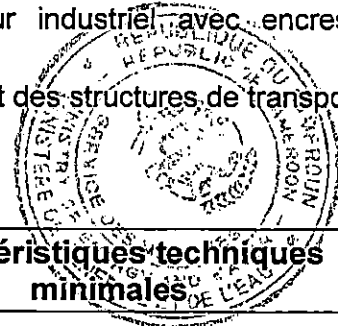
L'Autorité Contractante se réservera, pendant toute la durée de la Maîtrise d'Œuvre de refuser ou de faire remplacer tout personnel dont les capacités techniques ou les comportements sont jugés inadéquats.

6- MOYENS MATÉRIELS ET SUIVI DU PROJET PAR L'ADMINISTRATION

• Moyens matériels

Le Maître d'œuvre mettra en place tous les moyens matériels et logistiques nécessaires au bon accomplissement de sa mission notamment :

- Huit (08) véhicules pickup 4x4 et deux (02) véhicules pick-up double cabine pour le suivi des travaux de la Maîtrise d'Œuvre ;
- Les matériels de suivi et de contrôle (10 GPS et logiciels Map info (5)) ;
- Le matériel informatique nécessaire (312 laptops (dont 02 pour le suivi du maître d'Ouvrage), 05 desktops, 01 machine à relier, 01 broyeur à papier, 01 serveur, 05 imprimantes lasers avec scanner incorporé, un copieur industriel avec encres de recharge) ;
- Logiciels d'ingénierie (simulation, calcul et dimensionnement des structures de transport de l'électricité), etc.

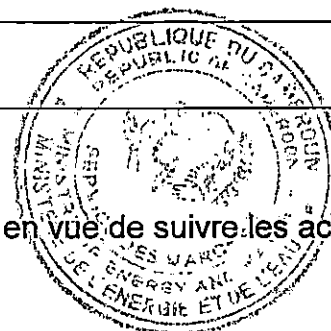


N°	Noms des fournitures	Quantités	Caractéristiques techniques minimales
1	Véhicules pick-up 4x4	08	Moteur <ul style="list-style-type: none"> - Type 4 cylindres en ligne ; - Distribution double arbres à cames ; - Nombre de soupape ≥ 08 ; - Cylindrée ≥ 2986 cc
3	Laptop	12	<ul style="list-style-type: none"> - Processeur minimum Intel Core i7-6500U - Fréquence du processeur (GHz) ≥ 2.50 - Mémoire vive 8Go - Type de mémoire vive DDR3 - Capacité de stockage principal 1Tera octets
4	Onduleur 1200VA	05	Marque APC ou équivalent avec 6 sorties
5	desktop	05	DELL/HP, core i5, RAM 4G, ROM 1T, anti-virus
6	Imprimante multifonction laser	05	<ul style="list-style-type: none"> - Imprimante laser couleur, noir et blanc, - Vitesse d'impression supérieure ou égale à 30 ppm

			<ul style="list-style-type: none"> - Résolution jusqu'à 1200x1200 ppp - Recto-verso automatique ; - Ecran tactile
7	Copieur industriel	01	-
8	Machine à relier	01	-
9	Broyeur à papier	01	-
10	Copieur multifonction grand format couleur	01	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie numérique couleur - Impression, copie, numérisation, (A4-A3-A2), envoi et télécopie en option ; - Impression laser monochrome supérieur ou égal à 50ppm capacité papier jusqu'à 2000 feuilles ; - Ecran tactile intuitif ;
11	GPS	10	<p>Spécification physique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions de l'appareil : 7,5x14, 4x3, 6cm - Taille de l'écran : tactile 4" - Résolutions de l'écran : 272x480 pixels - Poids : 289 g - Batterie : Lithium-ion (fournie) ou piles AA - Autonomie de la batterie : ≥ 16h - Etanchéité : oui (IP x7) - Connexion PC/MAC : câble USB
12	Logiciel d'ingénierie	01	

- **Suivi du projet par l'administration**

Le maître d'ouvrage mettra en place une équipe de projet en vue de suivre les activités de la maîtrise d'œuvre.



7- SECRET PROFESSIONNEL

Le Maître d'œuvre est tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission.

8- RESPONSABILITES

Le Maître d'œuvre est responsable du pilotage et du suivi technique du projet. L'approbation finale de tous les documents par le Maître d'Ouvrage ne dégage pas sa responsabilité vis-à-vis des éventuelles erreurs. Approche méthodologie et séquence de travail.

Pour la mise en œuvre du projet, le consultant pourra proposer au MINEE dans son offre des approches méthodologiques pour la réalisation des prestations.

9- Participation

La mission est restreinte aux Bureaux d'Ingénieurs Conseils restreints, spécialisés dans ces types de prestations disposant d'une solide expérience dans les secteurs de lignes électriques THT et HT.

Les Bureaux d'Ingénieurs Conseils devront avoir une expérience reconnue en Afrique et posséder une maîtrise parfaite du français ou de l'anglais, comme langue de travail.

La mission est restreinte aux Bureaux d'Ingénieurs Conseils restreints disposant (ou ayant, entres autres qualités) :

- Une compétence établie dans les lignes électriques THT et HT ;
- Une expérience avérée dans le montage de grands projets similaires ;
- Une expérience établie dans le contrôle des travaux relatifs aux projets de lignes électriques THT et HT ;
- Une solide expérience sur la formation et le transfert de compétences ;

La maîtrise du français et de l'anglais comme langue de travail.

10- Démarrage et Phasage de la Mission

La Mission débutera dès que le Gouvernement aura choisi son BET , signé le contrat correspondant à la Mission et délivré l'Ordre de Service de démarrer les prestations.

11- Collaboration et Partenariat

Le BET devra travailler en parfaite collaboration avec toutes les parties intervenant dans le projet.

Le BET devra également désigner au sein de son équipe, un correspondant identifié qui sera l'interlocuteur privilégié du gouvernement, assurant si nécessaire l'intermédiaire avec les autres membres du consultant.

12- Méthodologie

D'une manière générale, le BET devra préciser la méthodologie qu'il se propose d'utiliser, pour la conduite de cette Mission. Il en précisera le déroulement par phases, ainsi que les étapes à soumettre au Maître d'ouvrage.

Il devra en particulier apporter une proposition précise sur la manière dont il prévoit mener les différentes phases de la Mission.

Il devra indiquer la liste complète des ingénieurs clés et experts qui devraient participer à la Mission. Les curriculum vitae pour personnel clé, une explication sur le rôle qu'ils doivent y jouer et le temps estimatif qu'ils doivent y passer doivent aussi être présentés.

Il précisera l'organisation et le planning qu'il entend donner à son équipe en termes de coordination.

Les moyens de communication avec le Consultant peuvent être :

- Le Téléphone ;
- Le Courrier ;
- Le Fax ;
- Le Courrier express
- Les rencontres et réunion de travail

Ces échanges se feront suivant un planning préétabli ou de manière ponctuelle en fonction de l'urgence.



13-Nature des documents remis

Pour les prestations effectuées, le Consultant remettra les rapports rédigés en français (ou en anglais le cas échéant) sous forme de fichier numérique (Microsoft, Acrobat Reader ou équivalent ainsi que sous forme de papier reproductible. Ces documents comprendront une section diagnostique et une partie recommandation.

Le Consultant s'engage à recueillir toute observation, apporter tout complément, lever toute réserve pouvant être émise par la Direction de l'Electricité. Le Consultant remettra sous 10 jours à la Direction de l'Electricité un nouveau document sous forme papier et numérique intégrant ces compléments et corrections.

14-Participation aux Réunions de Travail

Le BET sera invité à participer à de nombreuses réunions de travail. Seront indiqués au BET, l'objet de la réunion, les participants et tout document en lien avec la réunion. En tout état de cause, la Direction de l'Electricité du Ministère de l'Eau et de l'Energie veillera à informer le BET au moins 10 jours calendaires avant la date de la réunion.

15-Durée de la Mission.

La durée d'exécution des prestations de Maître d'Œuvre pour la phase I est de **36 mois** correspondant à 06 mois pour la revue des études, 24 mois pour la durée de la construction des ouvrages et 06 mois de la période de garantie :

Le BET proposera dans sa proposition technique un calendrier détaillé pour l'exécution des prestations en phase de supervision des ouvrages et la période de garantie.

Le Maître d'œuvre adaptera les calendriers prévisionnels des travaux. Le Maître d'œuvre devra :

- Adapter le planning de l'exécution des prestations d'ingénierie aux délais réels d'exécution des travaux ;
- Réviser régulièrement et, si nécessaire, proposer des modifications du planning de l'exécution des prestations à fournir selon l'avancement des travaux, de sorte que les prestations d'ingénierie ne créent pas de retard dans le déroulement des travaux.

L'intervention du personnel du BET commencera dès la notification par le Chef de Service du Marché de l'Ordre de Service de commencer les prestations. Elle est définie par le CCAP.

Dans tous les cas, il est demandé au Maître d'œuvre une disponibilité pour répondre à tout moment aux sollicitations du Maître d'Ouvrage, ceci du début jusqu'à la fin de la mission.

16-Droits de Propriété et Publicité des Projets

Le Maître d'Ouvrage conserve la pleine propriété des prestations et des documents produits par le Maître d'œuvre conformément aux dispositions législatives et réglementaires sur la propriété artistique et intellectuelle.

17-Evaluation de la Performance du BET

La performance du cabinet en application des dispositions de l'article 19 du CCAP sera évaluée suivant le barème ci-après :

A : INSTALLATION (28 points)

(8) Indicateur d'appréciation	(9) Notes max
1. Délai d'enregistrement (15 j / notification du marché)	1
2. Délai de mise en place de la caution (15 j / notification du marché)	2
3. Délai de mise en place des assurances (20 j / notification du marché)	2
4. Délai pour l'élection du domicile (15 j / notification du marché)	1
5. Délai de présentation du programme d'action (15 j / notification de l'ordre de service de commencer les prestations)	2
6. pertinence du programme d'action	3
7. Délai de mobilisation du chef de Projet (7 j / notification de l'ordre de service de commencer les prestations)	1
8. Conformité du chef de projet avec l'offre	2
9. Délai de mobilisation des experts (5j / notification de l'ordre de service de mobilisation)	1
10. Conformité des experts proposés avec l'offre	2
11. Délai de mobilisation du matériel (30 j / notification du marché)	1
12. Conformité du matériel par rapport à l'offre	2
13. Présence de la documentation chez le Cdm (30 j / notification du marché)	3
14. Délai de remise du rapport sommaire de reconnaissance (2 j / 50 km)	2
15. pertinence du rapport sommaire de reconnaissance	3
B. : EVALUATION DU CABINET PENDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX (42 points)	
1. Délai d'organisation de la visite détaillée (10 j / os démarrage travaux)	2
2. Délai de relance du programme d'exécution (15 j / visite détaillée)	2
3. Délai de transmission du programme (30 j / os démarrage travaux)	2
4. Conformité du programme d'exécution au canevas normalisé	2
5. Réaction sur les installations des entreprises (15 j / os démarrage travaux)	2
6. Conformité des dispositions environnementales aux normes légales	4
7. Conformité des matériaux mis en oeuvre	2
8. Régularité de la tenue du journal de chantier	2
9. Qualité du journal de chantier	2
10. Régularité de la tenue des réunions de chantier	2
11. Qualité des compte-rendu de réunions de chantier	2
12. Régularité de l'établissement des constats de travaux	2

13 Délai de transmission des décomptes (3 j / réception de l'entreprise)	2
14. Délai de réaction à la demande de prix nouveau (3 j / réception de l'entreprise)	2
15. Délai de mise à jour du détail estimatif (5 j / accord sur les modifications)	2
16 Mise à jour du planning de décaissement (avant le 10 de chaque mois)	2
17. Mise à jour du planning d'exécution (avant le 10 de chaque mois)	2
18. Régularité des rapports mensuels (avant le 15 de chaque mois)	2
19. Rapidité des réponses aux requêtes de l'administration (5 j / demande)	2
20. Rapidité de réaction écrite face aux malfaçons (1 j constat de mal malfaçon)	2
C : EVALUATION DU CABINET A L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX (20 points)	
1. Délai d'envoi du rapport justificatif (07 j / demande de réception de l'entreprise)	3
2. Délai de transmission du PV (3 j / après le visite)	1
3. Qualité de l'organisation de réception provisoire (support)	3
4. Existence du constat de remise en état des lieux	1
5. Qualité de la préparation du décompte final (relations avec l'entreprise)	3
6. Vérification et pertinence des remarques sur le plan de récolement	2
7. Délai de transmission du plan de récolement (7 j après la réception de l'entreprise)	1
8. Délai de remise du rapport final (30j / fin)	2
9. Qualité du rapport final	4

L'évaluation sera jugée satisfaisante lorsque le BET aura obtenu au moins 70% du total des critères d'évaluation de sa performance. Dans le cas où le taux est inférieur à 70%, il sera considéré comme un défaut d'exécution et sera sanctionné par une pénalité de 1/100 e du montant TTC.

Le suivi de cette performance et recette technique des prestations du bat sera assurés par la commission de suivi et de recette technique mise en place conformément au code des marchés publics

18-Obligation de réserve et de discrétion

Le prestataire qui a l'occasion d'exécuter le contrat a reçu communication à titre confidentiel des renseignements, des documents ou des objets quelconques. Il est tenu de maintenir cette communication confidentielle. Dans le cas contraire, le Maître

d'Ouvrage se réserve le droit de résilier le marché au tors du prestataire conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Les documents, plans rapport etc, établis par le prestataire au titre de l'exécution du contrat sont la propriété du Maître d'Ouvrage. Ils ne peuvent être publiés ou communiqués à des tiers sans l'autorisation du Maître d'Ouvrage.

19-Indépendance à l'égard de l'entreprise contrôlés

Pendant l'exécution du présent contrat, le prestataire d'interdit d'effectuer pour le compte d'une entreprise dont il a la charge de contrôler les travaux au titre de ce contrat, toute prestation en rapport les travaux contrôlés.

20-Documents

Le prestataire fera l'inventaire de tous les documents mis à sa disposition et ceux produits au cours de sa mission pour les besoins de contrôle. Ces documents dont il aura la garde devront être restitués à la fin du marché. Ils doivent être considérés comme confidentiels et utilisés comme tels.

21-Election du domicile

Le prestataire fait élection du domicile dans un lieu proche de la zone de réalisation de ses prestations, les frais de fonctionnements y afférents étant à sa charge.

Il est en outre tenu de se faire enregistrer dans la collectivité locale décentralisé territorialement compétente.

22-Obligation de l'administration

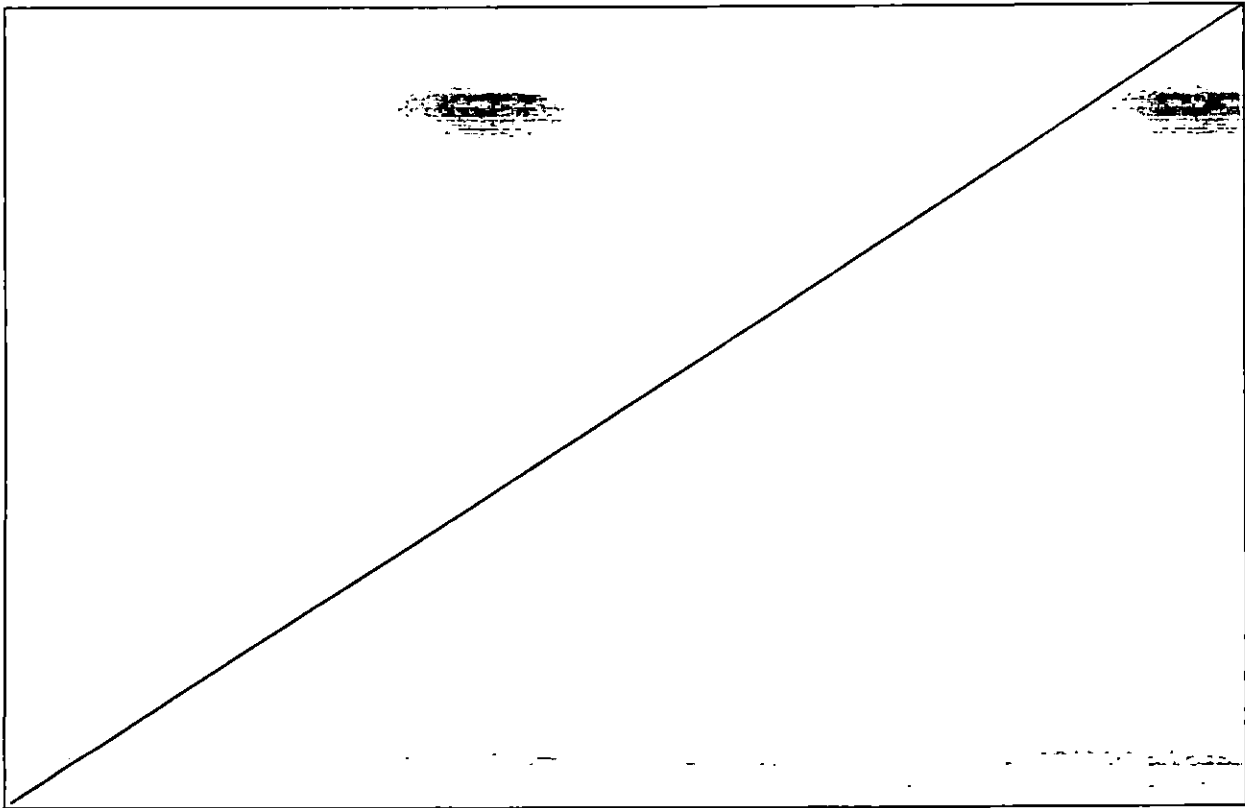
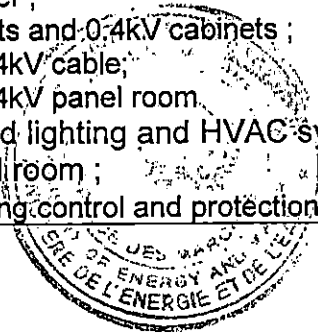
Elle facilitera l'obtention auprès des administrations et organismes compétents des informations et renseignements dont le prestataire pourrait en avoir besoin.



Annexe 1 : descriptif détaillé des travaux de la phase 1 du projet de construction des lignes de transport d'énergie électrique 225 kV Ebolowa-Kribi et 90 kV Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes: phase 1(construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo)

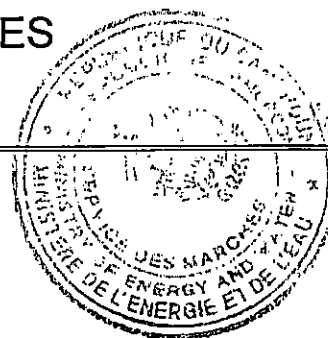
No.	Désignation	Consistance des Travaux
1	Poste 225kV EBOLOWA (Djob)	Extension: Two 225kV outgoing bays. Corresponding control and protection device.
2	Nouveau poste GIS 225 KV de Kribi	New Substation: <ul style="list-style-type: none"> - Six 225kV GIS line bays,; - Two 225kV GIS transformer bays; - One 225kV GIS Reactor bay; - One 225kV GIS bus couple bay; - Two 225kV GIS bus PT; - Two 225/30kV, 60MVA transformers - Four sets of 225kV Reactor (3*20MVar, single phase, 1 for spare); - Two 30kV SF6 transformer incoming cabinets; - Twenty 30kV SF6 outgoing cabinets; - One 30kV SF6 bus sectional cabinet; - Two 30kV SF6 PT cabinets; - Integrated automation system; - Protection system; - DC system; - Communication system; - CCTV system.
3	Extension du poste 90 kv d'Ekombitié à MBALMAYO	Extension: <ul style="list-style-type: none"> -Two 90kV outgoing bays; -90kV cable and 90kV cable sealing -Two 90kV Transformer bays; - One PT bays of 90kV bus bar; - One 20MVA , 90/30kV transformer; - Existing 90kV switchgear installation - Connection (Line-Transformer connection type): - Change to single bus bar connection type; - 30kV switchgear installation connection (single bus bar connection type); - Change to sectionalized single bus bar connection type; - Reform the existing integrated automation system, protection system and DC system.

4	Extension du poste de Ndjom YEKOMBO	<p>Extension:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Two 110kV Transformer bay; -Two 110/90/30kV power Transformer; -One 90kV outgoing bay ; -Two sets of 30kV outgoing equipment ; -Two 30kV/0.4kV earthing station service transformer ; -30kV cabinets and 0.4kV cabinets ; -30kV and 0.4kV cable; -30kV and 0.4kV panel room. -Earthing and lighting and HVAC system for the panel room ; -Corresponding control and protection device.
---	--	---



Pièce 7

PROPOSITIONS TECHNIQUES
TABLEAUX TYPES



Pièce 7 ; propositions techniques tableaux types

- 4.1 Lettre de soumission de la proposition Technique
- 4.2 Références du Candidat
- 4.3 Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage
- 4.4 Description de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission
- 4.5 Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres
- 4.6 Modèle de curriculum vitae (CV) pour le personnel spécialisé
proposé
- 4.7 Calendrier du personnel spécialisé
- 4.8 Calendrier des activités (programme de travail)



7.1. Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À: [Nom et adresse de l'Autorité Contractante]

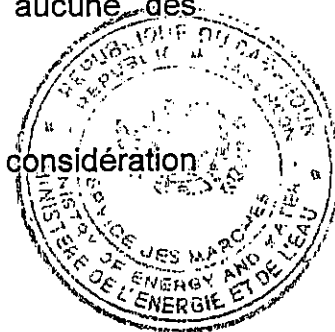
Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services] conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du [date] et à notre proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition Technique [préciser les (s) lots, le cas échéant].

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, c'est-à-dire avant la [date], nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues

. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Signature dure présentant habilité:

Nom et titre du signataire:

Nom du Candidat: Adresse:

7.2. Références du Candidat

Services rendus pendant les [indiquer lenombrede1à5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission:	Pays:
Lieu:	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils):
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission:
Adresse:	Nombre de mois de travail; Durée de la Mission:
Délai:	
Date de démarrage : (mois/année)	
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels:	Valeur approximative des services (en francs CFA HT):
	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés:
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe):	
Descriptif du projet:	
Description des services effectivement rendus par votre personnel:	

Nom du candidat: _____

Produire justificatifs

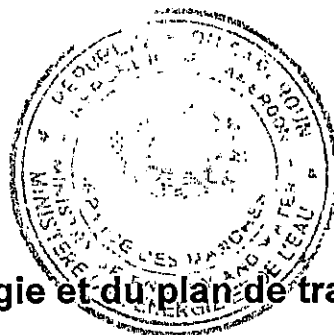
7.3. Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage.

Sur les termes de référence:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.



7.4. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

7.5. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

1. Personnel technique / de gestion

Nom	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions

7.6. Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel spécialisé proposé

Poste:
Nom du Candidat:
Nom de l'employé:
Profession:
Diplômes:
Date de naissance:
Nombre d'années d'emploi par le Candidat:
Nationalité:
Affiliation à des associations/groupements professionnels:
Attributions spécifiques:

Principales qualifications:

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles

A ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.]

Formation:

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes:

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

Expérience professionnelle:

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom du propriétaire, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

Connaissances informatiques:

[Indiquer, le niveau de connaissance]

Langues:

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/parlée.]

Attestation:

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

..... Date:

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé:

Nom du représentant habilité:



7.7. Calendrier du personnel spécialisé

Nom	Poste	Rapports à fournir/activités	Mois (sous forme de diagramme à barres)												Nombre de mois	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
																Sous-total(1)
																Sous-total(2)
																Sous-total(3)
																Sous-total(4)

Temps plein: _____

Temps partiel: _____

Rapports à fournir: _____

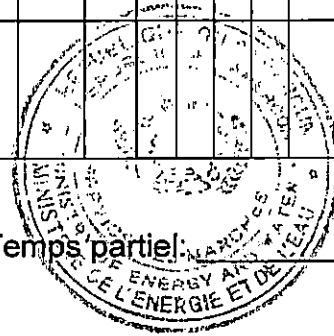
Durée des activités: _____

Signature: _____

Nom: _____

Titre: _____

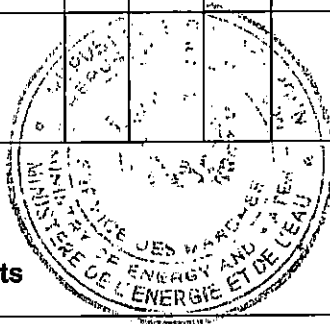
Adresse: _____



7.8. Calendrier des activités (programme de travail)

A. Préciser la nature de l'activité

	[Mois à compter du début de la mission]											
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
Activité (tâche)												

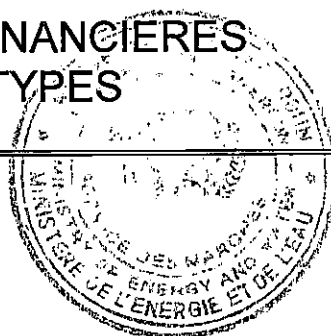


B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapports d'avancement a. Premier rapport d'avancement b. Deuxième rapport d'avancement	
3. Projet de rapport final	
4. Rapport final	

Pièce 8

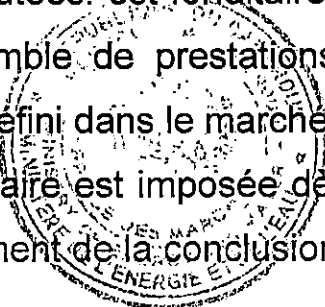
PROPOSITIONS FINANCIERES
TABLEAUX TYPES



Note relative à la proposition financière

Les prestations faisant l'objet d'un marché sont réglées, soit par des prix forfaitaires appliqués à tout ou partie du marché quelles que soient les quantités, soit par des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées: est forfaitaire tout prix qui rémunère le titulaire pour un ensemble de prestations, un ouvrage ou une partie d'ouvrage, tel que défini dans le marché.

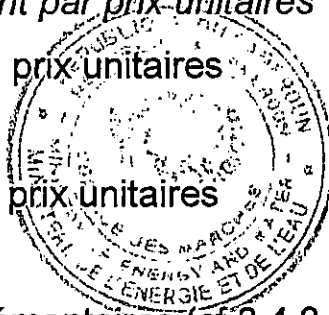
La fixation d'un prix forfaitaire est imposée dès lors que les prestations sont bien définies au moment de la conclusion du marché.



Pièce 8

Récapitulatif des tableaux types

- 8.1. Lettre de soumission de la proposition financière *pour les marchés à paiement par prix forfaitaires*
- 8.2. Etat récapitulatif des coûts
- 8.3. Ventilation des coûts par activité
- 8.4. Coût Unitaire du Personnel Clef
- 8.5. Coût Unitaire du Personnel d'Exécution
- 8.6. Ventilation de la rémunération par activité
- 8.7. Frais remboursables par activité
- 8.8. Frais divers *pour les marchés à paiement par prix unitaires pour les marchés à paiement par prix unitaires*
- 8.9. Cadre du Bordereau des prix unitaires
- 8.10. Cadre du détail estimatif
- 8.11. Cadre du sous-détail des prix unitaires
 1. Prix unitaires élémentaires (cf. 8.4.8.5.etc);
 2. Décomposition des prix unitaires;
 3. Frais remboursables, le cas échéant.



8.1. Lettre de soumission de la proposition financière

[Lieu, date]

À: [Nom et adresse de l'Autorité Contractante]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services] conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s) lot(s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à [montant(s) en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant

De la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenu/tenu d'accepter aucune des propositions reçues. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :

8.2. Etat récapitulatif des coûts

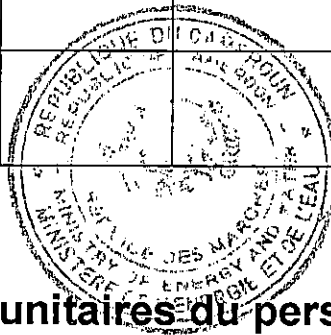
Coûts	Monnaie(s)	Montant(s)
Sous-total		
Impôts, droits, taxes, et autres charges fiscales		
Montant total de la Proposition financière		_____

8-3-Ventilation des coûts par activité

Activité no:	Activité no:	Description:
Composantes du prix	Monnaie(s)	Montant(s)
Rémunération		
Frais remboursables		
Frais divers		
Sous-total		_____

8.4. Coûts unitaires du personnel clé

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel



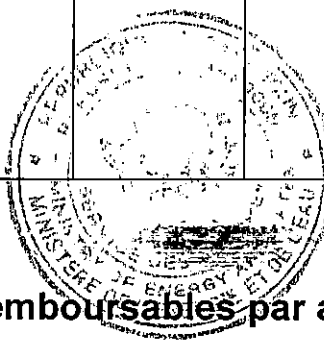
8.5. Coûts unitaires du personnel d'exécution

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

8.6. Ventilation de la rémunération par activité

Activité N°: _____ Nom: _____

Noms	Poste	Apport	Rémunération Taux de change	Montant
Personnel permanent				
Personnel local				
Consultants extérieurs				
Totalgénéral				



8.7. Frais remboursables par activité

Activité N°: _____ Nom: _____

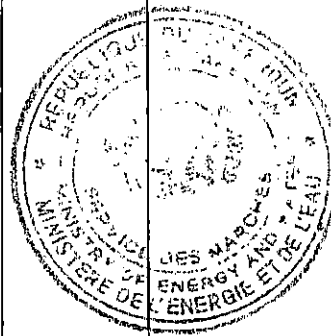
N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Voyages aériens internationaux	Par voyage			
2.	Frais de voyage divers	Par voyage			
3.	Indemnité de subsistance	Par jour			
4.	Frais de transport locaux				
5.	Loyers de bureaux /logement/ Services de bureau				

8.8. Frais divers

Activité no: _____

Nom: _____

N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Frais de communications entre _____ et _____ (téléphone, fax, e-mail)				
2.	Rédaction, reproduction de rapports				
3.	Matériel bureautique : ordinateurs, imprimante, copieur onduleur, scanner, acquisition logiciel etc.				
4.	Matériel roulant: véhicules du projet (06 de type 4x4 pickup),				
5.	Formation au siège du BET				
6.	Frais de suivi (maître d'ouvrage)				



8.9. CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Article 1 : Dispositions générales

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions pour l'exécution des services ainsi que les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution et sur son coût.

Il ne pourra donc présenter de réclamation, hors mis dans les conditions prévues par le présent contrat.

Les prestations effectuées par le Cabinet lui seront rémunérées par application des prix du bordereau aux quantités réellement exécutées constatées et évaluées selon les clauses du marché.

Les prix du bordereau comprennent tous les frais de main d'œuvre, fourniture, logement, location, amortissement, fonctionnement et entretien du matériel, les frais de transport du personnel, les indemnités, les primes, les frais d'assurances et charges sociales des divers personnels, les frais d'acheminement du matériel et toutes sujétions, les frais de suivi du projet par le maître d'ouvrage.



N°	Poste	Unité	P.U. en CHIFFRES (F CFA HTVA et, en devises, le cas échéant)	P.U. en LETTRES (F CFA HTVA et, en devises, le cas échéant)
1	Chef de projet (Ingénieur de Génie Electrique, électrotechnicien, électromécanicien)	Jour/ Mois		
2	Responsable « Études d'Exécution » (Ingénieur de Génie Electrique, électrotechnicien, électromécanicien)	Jour/ Mois		
3	Ingénieur Génie Electrique, spécialiste simulation réseaux HT et calculs de répartition	Jour/ Mois		
4	Expert électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Postes HT et THT	Jour/ Mois		
5	Expert électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Lignes HT et THT	Jour/ Mois		
6	ingénieur Génie Civil, spécialiste structures	Jour/ Mois		
7	Expert en système Contrôle/Commande et SCADA	Jour/ Mois		
8	expert environnementaliste	Jour/ Mois		

9	Expert contrat	Jour/ Mois		
1 0	Socio-économiste	Jour/ Mois		
1 1	Expert en protection relais	Jour/ Mois		
1 2	Ingénieur géotechnicien	Jour/ Mois		
1 3	Ingénieur topographe	Jour/ Mois		
1 4	Analyste financier	Jour/ Mois		
1 5	PERSONNEL D'APPUI (ingénieurs juniors, informaticien, secrétaire, chauffeur.) etc.	Jour/ Mois		
1 6	MOBILITE DU PERSONNEL : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 8Véhicules 4x4 dont 2 pour le suivi du MOA ▪ Entretien véhicules ▪ Assurance véhicules 	U		
1 7	FRAIS DE TRANSPORT INTERNATIONAUX (voyage)	Nombr e A/R		
1 8	Fonctionnement (bureaux, matériel informatique.)	Mois		
1 9	Formation du maître d'ouvrage au siège du BET	FF		
2 0	Assistance du maître d'ouvrage pendant la période de garantie	Jour/ mois		

Article 2 : Bordereau des prix

Définition et consistance des prix

Les prix du bordereau seront donnés Hors TVA, les coûts toutes taxes comprises devant être indiqués à la fin du détail estimatif.

8. 10.CADRE DU DÉTAIL DES PRIX UNITAIRES

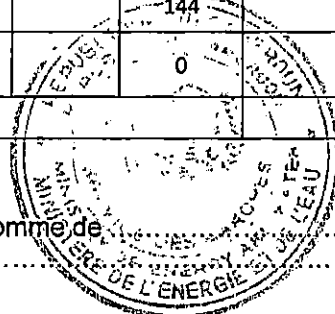
N°	Poste	Unité	P.U. en CHIFFRES (F CFA HTVA et, en devises, le cas échéant)	P.U. en LETTRES (F CFA HTVA et, en devises, le cas échéant)
1	Chef de projet (Ingénieur de Génie Electrique, électrotechnicien, électromécanicien)	J/Mois		
2	Responsable d'étude d'exécution (ingénieur génie électrique, électrotechnicien, électromécanicien)	J/Mois		
3	expert simulation réseaux HT et calculs de répartition	J/Mois		
4	expert Poste, ingénieur électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Postes HT et THT	J/Mois		
5	expert ligne, ingénieur électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Lignes HT et THT	J/Mois		
6	ingénieur Génie Civil, spécialiste structures	J/Mois		
7	Expert en système Contrôle/Commande et SCADA	J/Mois		
8	expert environnementaliste	J/Mois		
9	Expert Contrat	J/Mois		
10	Socio - Economiste	J/Mois		
11	Expert en Protection et Relais	J/Mois		
12	Ingénieur géotechnicien	J/Mois		
13	Ingénieur topographe	J/Mois		
14	Analyste Financier	J/Mois		
15	ingénieur junior (ingénieur junior, informaticien, secrétaire, chauffeur.....) etc.	ff/mois		
16	mobilité du personnel : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 8 Véhicules 4x4 ▪ Entretien véhicules ▪ Assurance véhicules 	ff		
17	frais de transport internationaux (voyage.)	Nombre A/R		
18	Fonctionnement (bureaux, matériel informatique.)	ff		
19	Formation du personnel du maître d'ouvrage au siège du BET	personnes		
20	Assistance du maître d'ouvrage pendant la période de garantie	J/Mois		

8.11. CADRE DU DÉTAIL ESTIMATIF ET QUANTIFICATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	LIEU	PRIX UNITAIRE		QUANTITE	PRIX TOTAL		
				(F CFA HTVA)	en devise le cas échéant			(F CFA HTVA)	en devise le cas échéant
PRESONNEL CLE									
1	Chef de projet (Ingénieur de Génie Electrique, ou électrotechnicien, ou électromécanicien)	J/M	Siège			432			
			Terrain			144			
2	Responsable d'étude d'exécution (ingénieur génie électrique, électrotechnicien, électromécanicien)	J/M	Siège			0			
			Terrain			720			
3	expert simulation réseaux HT et calculs de répartition	J/M	Siège			0			
			Terrain			0			
4	expert Poste, ingénieur électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Postes HT et THT	J/M	Siège			144			
			Terrain			576			
5	expert ligne, ingénieur électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Lignes HT et THT	J/M	Siège			144			
			Terrain			144			
6	ingénieur Génie Civil, spécialiste structures	J/M	Siège			192			
			Terrain			528			
7	Expert en système Contrôle/Commande et SCADA	J/M	Siège			144			
			Terrain			432			
8	expert environnementaliste	J/M	Siège			120			
			Terrain			432			
9	Expert Contrat	J/M	Siège			600			
			Terrain						
10	Socio - Economiste	J/M	Siège			600			
			Terrain			120			
11	Expert en Protection et Relais	J/M	Siège			0			
			Terrain			720			
12	Ingénieur géotechnicien	J/M	Siège			144			
			Terrain			432			
13	Ingénieur topographe	J/M	Siège			96			
			Terrain			288			
14	Analyste Financier	J/M	Siège			192			
			Terrain			192			
15	ingénieur junior (ingénieur junior, informaticien, secrétaire, chauffeur.....) etc.	J/M	Siège			0	-	-	-
			Terrain			720	-	-	-
16	mobilité du personnel :	U	Siège			0	-	-	-

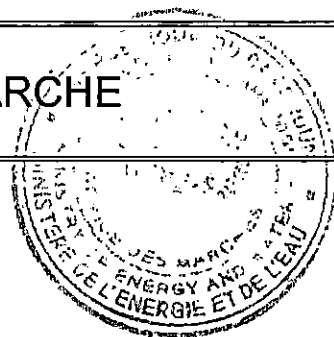
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 8 Véhicules 4x4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien véhicules Assurance véhicules 		Terrain		240	-	-	-
17	frais de transport internationaux voyage.)	Nombre A/R	Siège		0			
			Terrain		144			
18	Fonctionnement (bureaux, matériel Informatique...)	FF	Siège		24			
			Terrain		124			
19	Formation du personnel du Maître d'Ouvrage au siège du BET	personnes	Siège		144			
			Terrain		0			
Total I (Hors TSR, Hors TVA et Hors AIR)								

Arrêté le présent détail estimatif et quantitatif à la somme de Hors Taxes.
SIGNATURE



Pièce 9

MODELE DE MARCHÉ



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work- Fatherland

Ministère DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Ministry of WATER RESOURCES AND
ENERGY

MARCHE N° _____/M/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 du _____ Passé
après Appel d'Offres International Restreint N° _____/AOIR/MINEE/CIPM/ CCCM-
AI/2021 2021 du _____ En procédure d'urgence pour le recrutement d'un
Bureaux d'Etude Technique (BET) devant assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre du
projet de construction des lignes de transport d'énergie électrique 225 kV Ebolowa-
Kribi et 90 kV Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes: phase 1(construction du
poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo).

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

TITULAIRE DU MARCHE : B.P: à _____, Tel _____ Fax : _____

N° R.C : à _____

N° Contribuable : _____

OBJET DU MARCHE: Maîtrise d'Œuvre auprès du Gouvernement du Cameroun dans le
cadre le cadre du projet de construction des lignes de transport d'énergie électrique 225 kV
Ebolowa- Kribi et 90 kV Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes: phase 1 (construction
du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo).

MONTANT DU MARCHE :

	Montant en chiffres	Montant en lettres (F CFA)
TTC		
HTVA		
T.V.A. (19,25)%		
TSR (5%)		
AIR (2.2%) (si firme camerounais)		
Net à mandater	(HTVA-TSR) ou (HTVA-IR)	

LIEU D'EXECUTION : Régions du Centre et Ouest

DELAI D'EXECUTION : trente-six (36) mois

FINANCEMENT: Budget d'investissement publique du MINEE Exercice 2021 et suivants

IMPUTATION : XXXX (à compléter)

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____

ENTRE

Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le **Ministre de l'Eau et de l'Energie** dénommé ci-après

Ci-après dénommé

«L'AUTORITE CONTRACTANTE»

D'UNE PART,

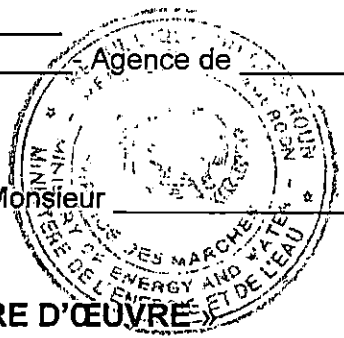
ET



L'Entreprise: _____
B.P _____ TEL : _____ / _____ FAX : _____
N° R.C _____
N° CONTRIBUTABLE : _____
N° CPTÉ _____

Représenté par son Directeur Général, Monsieur _____

Ci-après dénommé



«LE MAÎTRE D'ŒUVRE»

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

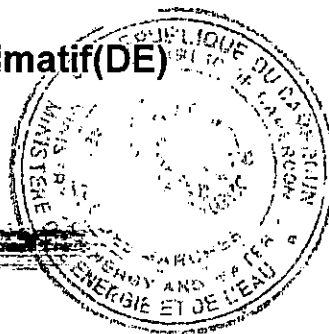
Sommaire (à insérer)

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Termes de Références (TDR)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Estimatif (DE)

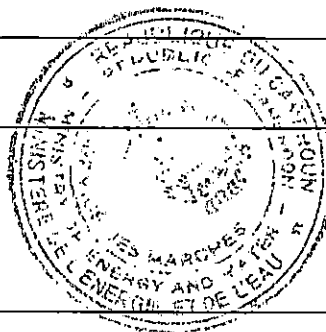


Page N°..... et Dernière du Marche N° _____/M/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 du _____ Passé après Appel d'Offres International Restreint N° _____/AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 du _____ En procédure d'urgence pour le recrutement d'un Bureaux d'Etude Technique (BET) devant assurer la maîtrise d'œuvre dans les cadre du projet de construction de la ligne de transport électriques 225 kV Ebolowa- Kribi et 90 kV Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes: phase 1 (construction du poste de transformation 225/30kV DE Kribi, l'extension des poste d'Ebolowa, Mbalmayo et de Ndjom Yekombo)

MONTANT DU MARCHÉ :

	Montant en chiffres (F CFA)	Montant en lettres (F CFA)
TTC		
HTVA		
T.V.A. (19,25)%		
TSR (5%)		
AIR (2.2%) (si firme camerounais)		
Net à mandater	(HTVA-TSR) ou (HTVA-IR)	

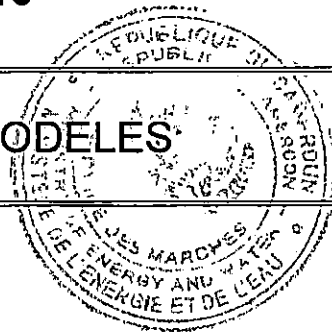
DELAI D'EXECUTION : trente-six (36) mois



<p>Lu et accepté par le prestataire</p> <p>Yaoundé, le.....</p>
<p>Signé par le Maître d'Ouvrage,</p> <p>Yaoundé, le.....</p>
<p>Enregistrement</p> <p>Enregistré le</p>

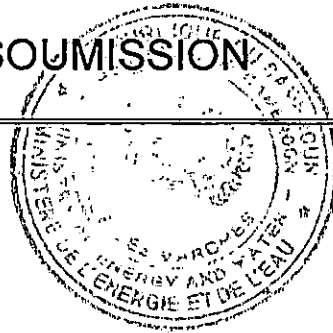
1. Pièces 10

FORMULAIRES ET MODELES



Pièce 10.1

MODELE DE SOUMISSION



MODELE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné (s) _____(1)

Agissant en qualité de : _____(2)

Au nom et pour le compte de _____(3)

N° RC _____ à _____

N° de Contribuable _____

En vertu des pouvoirs à moi (nous) conféré (s), faisant élection de domicile à

BP _____ Ville _____ Tél _____ Fax _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres n° _____ du _____ et apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité, la nature des Prestations et les difficultés, me soumetts (nous soumettons) et m'engage (nous engageons) à exécuter le contrôle technique des travaux (préciser la nature).

Conformément aux conditions de l'appel d'offres moyennant le prix Toutes Taxes Comprises de :

DELAI	Prix TTC en lettres	Prix TTC en chiffre	Prix HTVA en chiffre

Ce montant est calculé sur la base des prix unitaires hors TVA du bordereau des prix et des quantités indiquées aux détails estimatifs qui sont joints à la présente soumission.

En cas d'agrément de la présente soumission, la constitution du cautionnement (éventuellement), ou l'engagement de la caution solidaire en tenant lieu sera effectué dans les conditions et délais prévus et les frais de timbre et d'enregistrement seront acquittés.

Je (nous) m'engage (nous engageons) à maintenir le montant de mon (notre) offre pendant un délai de trois (3) mois à compter de la date limite pour la remise des offres.

Je demande (nous demandons) que les sommes dues par l'Administration me (nous) soient payées en F.CFA, au compte ouvert à la Banque _____

Sous n° _____

Sont annexées à la présente soumission, datées et signées les pièces prévues à l'article 4 du règlement particulier de l'appel d'offres.

Fait à _____, le _____

Le (s) Soumissionnaire (s)
Signature (s)

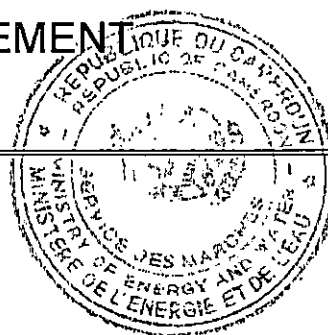
(1) Noms (s) prénoms (s) et nationalité (s) du (des) soumissionnaire (s).

(2) Responsabilité exercée dans la société.

(3) Raison sociale de (des) Ingénieur (s) –conseil (s)

Pièce 10.2

MODELES DE CAUTIONNEMENT
DE SOUMISSION



Pièce 10.2
MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
(GARANTIE BANCAIRE POUR SOUMISSION)

(Banque)

Référence de la Caution : N°.....

A Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie

Autorité Contractante,

Appel d'Offres n°.....

Caution Bancaire pour soumission pour le recrutement d'un bureaux d'études pour assurer la Maîtrise d'œuvre auprès du Gouvernement du Cameroun dans le cadre du projet de construction des lignes de transport d'énergie électriques 225 kv Ebolowa- kribi et 90 kv Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes : phase I

Le Cabinet (Soumissionnaire) remet en date du auprès de l'Administration Camerounaise une offre concernant l'Assistance du Gouvernement Pour la Maîtrise d'œuvre et l'Assistance Technique auprès du Gouvernement du Cameroun dans le cadre de la construction des lignes 225 KV entre Ebolowa-Kribi et 90 KV entre Mbalmayo-Mekin ainsi que les ouvrages connexes, phase 1.

A cet effet, et en accord avec les conditions établies dans le Dossier d'Appel d'Offres le soumissionnaire doit présenter au Ministère de l'Eau et l'Energie de la République du Cameroun une garantie de soumission s'élevant à un montant de (fixé dans le RPAO).....

Par la présente garantie, nous soussignées, (Banque) sommes vis-à-vis du Ministère des Marchés Publics engagés par le soumissionnaire pour la somme de (Chiffres)..... (Lettres).

Par la présente, nous nous engageons irrévocablement et en renonçant à toute discussion à verser, à la première demande écrite et sans délai le montant total de la caution sur le compte indiqué par l'Autorité Contractante, dès que celui-ci, à travers les personnalités autorisées, nous informera par écrit que le soumissionnaire ne respecte pas l'engagement que constitue son offre.

La présente caution sera libérée au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la présente validité des offres ou dans le cas où le Cabinet est attributaire du marché, après constitution de la garantie de l'exécution intégrale des prestations (Cautionnement définitif).

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

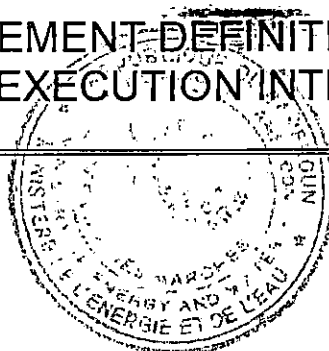
Fait à le.....

Signature(s).....

M(s).....

Pièce 9.3

**MODELES DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF
OU DE GARANTIE BANCAIRE D'EXECUTION INTEGRALE**



Pièce 10.3
MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF
(GARANTIE D'EXECUTION INTEGRALE DES PRESTATIONS)

Banque:

Référence de la Caution : N°.....

**A Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie
de la République du Cameroun, Maître d'ouvrage,**

Entreprise:

CAUTION POUR LA GARANTIE D'EXECUTION INTEGRALE DES PRESTATIONS POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE 225 KV EBOLOWA- KRIBI ET 90 KV MBALMAYO-MEKIN ET LEURS OUVRAGES CONNEXES: PHASE 1(construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo).

Nous, (Banque) avons été informés qu'entre le Ministre de l'Eau et de l'Energie, agissant en tant que Maître d'Ouvrage, et agissant en tant que Cocontractant, un marché sera conclu pour l'exécution des prestations de maîtrise d'œuvre pour le compte du Gouvernement, pendant la préparation, la construction et la mise en service des lignes 225 KV entre Ebolowa-Kribi et 90 KV entre Mbalmayo-Mekin ainsi que les ouvrages connexes, PHASE 1(construction du poste de Kribi et extension des postes d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yekombo)..

Conformément aux dispositions du Marché N°, le Cocontractant est tenu de remettre au Maître d'Ouvrage. une caution bancaire de garantie de l'exécution intégrale des travaux, couvrant les garanties, engagements et autres obligations incombant au Cocontractant du fait du marché, d'un montant égal à trois (3) pour cent du montant TTC du marché, soit FCFA.....

Nous,..... (Banque) nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur du Trésor Public, à la première demande écrite de Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'ouvrage et dans un délai de huit (8) semaines maximum, jusqu'à concurrence du montant de la présente caution, soit..... toutes les sommes qui pourraient être dues par le Cocontractant au Maître d'Ouvrage du fait que le Cocontractant ne remplirait pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au marché.

La demande de mise en jeu partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception et copie au Cocontractant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date de notification du marché au Cocontractant.

L'original de la présente caution sera conservé au Ministère de l'Eau et l'Energie.

Cette caution sera libérée dans un délai de quatre-vingt-dix jours (30j) à compter de la date de réception provisoire.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

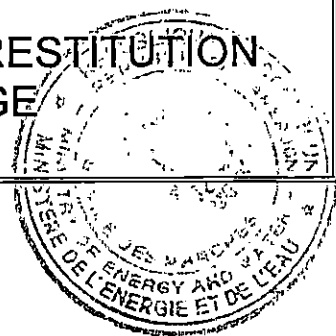
La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à..... le

Signature (s)

Pièce 10.4

MODELE DE GARANTIE BANCAIRE DE RESTITUTION
DE L'AVANCE DE DEMARRAGE



Pièce 10.4

MODELE DE GARANTIE BANCAIRE DE RESTITUTION DE L'AVANCE DE DEMARRAGE

Banque:

Référence de la Caution : N°

**A Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie,
de la République du Cameroun, Maître d'ouvrage,
Entreprise:**

Nous, (Banque) avons été informés qu'entre le Ministre de l'Eau et de l'Energie, agissant en tant que Maître d'Ouvrage, et agissant en tant que Cocontractant, un marché sera conclu pour l'exécution des prestations de :

L'assistance du gouvernement pour la maîtrise d'ouvrage et l'assistance technique auprès du gouvernement du Cameroun dans le cadre de la construction des lignes 225 KV entre Ebolowa-Kribi et 90 KV entre Mbalmayo-Mekin ainsi que les ouvrages connexes ~~phase 1~~ (construction du poste de Kribi et extension ~~des postes~~ d'Ebolowa, Mbalmayo et Ndjom Yékombo).

Conformément aux dispositions de l'article du marché N°, le Cocontractant est tenu de remettre à Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'Ouvrage une caution bancaire ayant pour objet de garantir la restitution de l'avance de démarrage consentie au Cabinet pour un montant égal à

Nous, (Banque) nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur du Trésor Public, à la première demande écrite de Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'Ouvrage et dans un délai de huit (8) semaines maximum, jusqu'à concurrence du montant de la présente caution, soit toutes les sommes qui pourraient être dues par le Cocontractant au Maître d'Ouvrage du fait que le Cocontractant ne remplirait pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au marché.

La demande de mobilisation partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception avec copie au Cocontractant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande.

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date du paiement de l'avance de démarrage.

L'original de la présente caution sera conservé au Ministère de l'Eau et de l'Energie.

Cette caution sera libérée lorsque le montant de l'avance aura été restitué en totalité.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

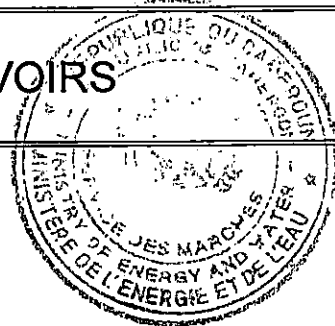
La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à le

Signature (s)

Pièce 10.5

MODELE DE POUVOIRS



PIECE 10.5
Modèle de Pouvoirs (en cas de Groupement de CABINET)

Je soussigné, Mme/M. _____

Directeur général de (Cabinet mandant) _____

Demeurant à _____ BP _____ Tél. _____ Fax _____

Donne par la présente, pouvoir à Mme/M _____

Directeur Général de (Cabinet mandataire) _____

Demeurant à _____ BP _____ Tél. _____ Fax _____

Pour être mandataire du Groupement solidaire constitué par les Cabinets (préciser les raisons sociales des différents Cabinets.) _____, dans le cadre de l'Appel d'Offres N° _____, pour l'exécution des prestations de _____.

En conséquence, il peut assister à toutes les réunions, prendre part à toutes les délibérations, procéder à tous votes, signer tous procès-verbaux, tous marchés et toutes pièces, se substituer et généralement, faire le nécessaire, dans le cadre du présent appel d'offres et du marché éventuel subséquent.

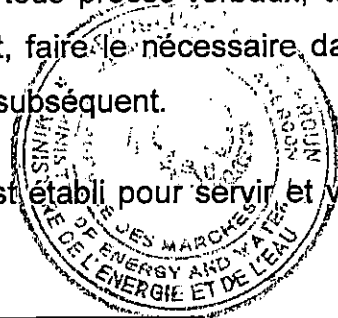
En foi de quoi, le présent acte de pouvoir est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le, _____

Le Mandant,

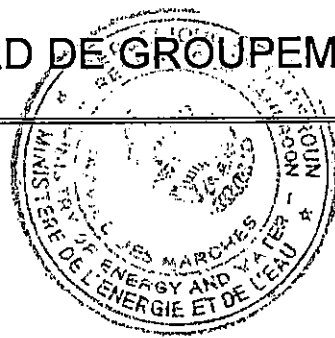
(Nom, prénom, signature et cachet précédé de la mention manuscrite « Bon pour pouvoirs »)

Légalisation par le Notaire



Pièce 10.6

MODELE DE CADRE D'ACCORD DE GROUPEMENT



CADRE D'ACCORD DE GROUPEMENT

1- Noms et adresses des partenaires du Groupement :

2- Noms et adresses des institutions bancaires du Groupement :

3- Rôle de chaque associé :

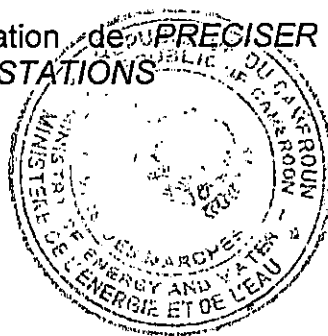
PRECISER LA NATURE DES PRESTATIONS DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

4- Nature du Groupement :

Groupement solidaire pour la réalisation de *PRECISER N° APPEL D'OFFRES, LOT ET NATURE DES PRESTATIONS*

5- Mandataire :

NOM ET ADRESSE DU MANDATAIRE

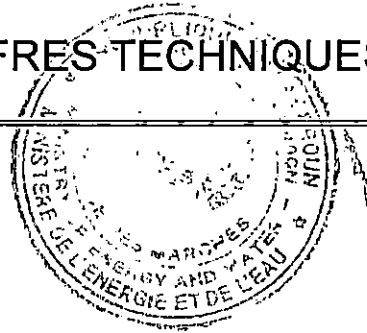


6- Signature

SIGNATURE DE TOUS LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Pièces 11

GRILLE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES



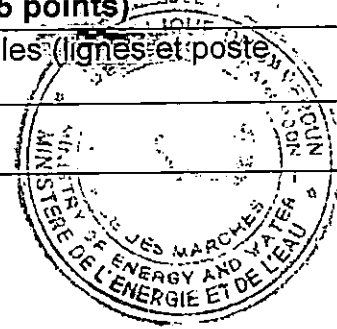
1	Références du Bureau d'Etudes Techniques (15 points)	Note max	Note attribuée
	<p>Références du Bureau d'Etudes en Afrique : (nombre de missions, effectuées durant les 10 dernières années, de maîtrise d'œuvre, de supervision, ou Ingénieur du Propriétaire pour le suivi de travaux de projets des lignes de transport électrique haute et très haute tension)</p> <p>(2 points par référence et par contrat présenté, attestation de bonne fin) maximum de 4 références</p>	8	pt
	<p>Références dans le reste du monde : (nombre de missions, effectuées durant les 20 dernières années, de maîtrise d'œuvre, de supervision, ou Ingénieur du Propriétaire pour le suivi de travaux de projets des lignes de transport électrique haute et très haute tension)</p> <p>(1.75 points par référence et par contrat présenté, attestation de bonne fin) maximum de 4 références</p>	7	pt
2	Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission (50pts)		
	2.1 Chef de projet (08 pts)		
	Diplôme (2points)		
	Ingénieur du Génie électrique ou équivalent BACC + 5ans minimum, (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	2	pt
	Expérience professionnelle (6 points)		
	Justifier d'au moins 15 ans d'expérience dans le suivi et contrôle des grands projets électriques (lignes et postes) (avec au moins 4 missions similaire menées ayant réalisé en tant que chef de projet) (1.5pts/mission)	6	pt
	2.2 Ingénieur de suivi (responsable des études/d'exécution) : Responsable « études D'exécution » (06 pts)		
	Diplôme (2points)		
	Ingénieur électromécanicien, Génie électrique ou équivalent BACC + 5ans minimum (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et de l'attestation de présentation de l'original du diplôme) signée par une autorité compétente.	2	pt
	Expérience professionnelle (4 points)		
	Justifiant au moins de 12 ans d'expérience dans les projets similaires (CV (signé + photo) +attestation de disponibilité) (1pts/mission)	4	pts
	2.3 Expert en simulation réseaux HT (5 pts)		
	Diplôme (2points)		
	Ingénieur électromécanicien, Génie électrique ou équivalent BACC + 5ans minimum (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	2	pt
	Expérience professionnelle (3points)		
	Expérience dans les études de simulation des réseaux ayant	3	pts

		au moins 10 ans d'expérience en électricité haute tension HT et dans calculs de répartitions de puissance (avec au moins 3 missions dans le domaine de simulation de réseau de répartition de puissance menées) (1pts/mission)		
2.4		EXPERT SPECIALISTE POSTE (5 pts)		
		Diplôme (2points)		
		Ingénieur électromécanicien, Génie électrique ou équivalent BACC + 5ans minimum (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	2	pt
		Expérience professionnelle (3 points)		
		Expérience dans le domaine du dimensionnement, la construction et l'installation des postes HTB/HTA (nombre de missions menées 6) (0.5pts/mission)	3	pts
2.5		Expert en lignes haute tension (5 pts)		
		Diplôme (2points)		
		Ingénieur électromécanicien, Génie électrique ou équivalent BACC + 5ans minimum (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	2	pt
		Expérience professionnelle (3 points)		
		Expérience dans le domaine du dimensionnement, la et l'installation des lignes HTB/HTA (nombre de missions menées 6) (0.5pts/mission)	3	pts
2.6		Ingénieur Génie civil : calcul des structures (4 points)		
		Diplôme (1points)		
		Ingénieur du Génie Civil BACC + 5ans minimum (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	1	pt
		Expérience professionnelle (3 points)		
		Construction et dimensionnement des ouvrages de génie civil (bâtiment, pylône) (nombre de missions menées 6) (0.5pts/mission)	2	pts
2.7		Expert en système Contrôle/Commande et SCADA (4 points)		
		Diplôme (1points)		
		(Bac+5 ans ou plus) spécialisé en Génie électrique, électrotechnique, ou équivalent.(sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	1	pt
		Expérience professionnelle (3 points)		

		conception de SCADA, de système de télécommunication et de télé conduite en relation avec SCADA pour des infrastructures de transport d'électricité (nombre de mission supervisée 3 soit 1 points/missions)	3	pts
2.8		Expert environnementaliste (2point) Diplôme (0.5points)		
		(Niveau ingénieur (Bac+5 ans ou plus) spécialisé en environnement ou équivalent. (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	0.5	pt
		Expérience professionnelle (1.5 points)		
		pratique dans la gestion et le suivi des aspects environnementaux et sociaux, (nombre de mission supervisée 3 soit 0. 5points/missions)	1.5	pts
2.9		Expert Contrat (2points) Diplôme (1point)		
		Niveau (Bac + 4 ou plus) en Droit ou équivalent (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	1	pt
		Expérience professionnelle (1 point)		
		Dix (10) ans d'expérience dans le suivi du marché, ainsi que dans la gestion des contrats EPC dans un contexte multinational. (nombre de mission justifiant de 2 projets similaires soit 0.5 points/missions)	1	pts
2.10		Socio-économiste (1.5points) Diplôme (0.5point)		
		Expert en science-économie BACC + 5ans minimum (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	0.5	pt
		Expérience professionnelle (1 point)		
		Au moins dix (10) ans d'expérience, dans le domaine des études socio-économiques justifiant des projets similaires (au moins 02 missions dans le domaine similaire) (0.25pts/mission)	0.5	pts
2.11		Expert protection et relais (3points) Diplôme (1point)		
		(Bac+5 ans ou plus) en Génie électrique, électrotechnique, ou électromécanique ou électrotechnique, ou équivalent.(sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	1	pt
		Expérience professionnelle (2.5 points)		
		10 ans d'expérience dans les études et la mise en œuvre des protections numériques des réseaux électriques HT (nombre de mission justifiant de 3 projets similaires soit	1.5	pts

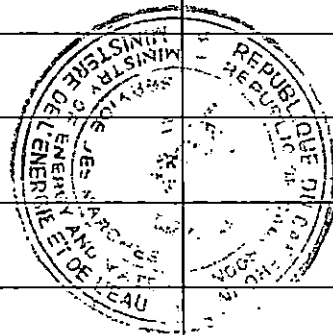
		0.5points/missions)		
2.12		Ingénieur géotechnicien (1point)		
		Diplôme (0.5points)		
		Niveau ingénieur (Bac+5 ans ou plus) en géotechnique. (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	0.5	pt
		Expérience professionnelle (0.5 points)		
		10 ans d'expérience dans les travaux de calcul des résistances des sols pour des infrastructures de transport d'électricité (pylône. poste) (nombre de mission justifiant de 2 projets similaires soit 0.25points/missions)	0.5	pts
2.13		Ingénieur Topographe (2.5points)		
		Diplôme (1point)		
		Niveau ingénieur (Bac+5 ans ou plus) spécialisé en topographie ou équivalent (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	1	pt
		Expérience professionnelle (1.5 points)		
		topographe/géomètre, ayant au moins douze (12) ans d'expérience professionnelle dans le domaine des études et/ou du contrôle/suivi topographique des travaux de construction des lignes de transport de haute tension et des postes; (nombre de mission justifiant de 3 projets similaires soit 0.5points/missions)	1.5	pts
2.14		Analyste financier (1point)	1	pt
		Diplôme (0.5points)		
		Niveau (Bac + 5 ou plus) en Finance, Statistique ou équivalent (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme ou attestation de présentation de l'original du diplôme) et CV (signé+ photo)	0.5	pt
		Expérience professionnelle (0.5 points)		
		Ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études économiques et financières de transports de l'électricité THT (nombre de mission justifiant de 2 projets similaires soit 0.25points/missions)	0.5	pts
2.15		ingénieur Junior		
		Diplôme (1points)		
		Niveau (Bac +5 ou plus) formé dans une école de formation nationale sans expérience	1	pts
3. Méthodologie et Planning proposée (20pts)				
	Approche technique et méthodologique (10pts)			
		Compréhension générale du dossier en termes de prestations attendues	6	pts
		Précisions de la description des activités	4	pts
		Planning de travail (5 pts)		
		Proposition d'un planning de mobilisation des	2	pts

	experts		
	Planning de suivi des prestations	3	pts
Organisation de la mission (5 pts)			
	Organigramme du BET	2	pts
	Liste des experts et plan d'intervention	3	pts
4	Moyens Matériel (5 pts) (sur présentation de la facture et cartes grises, ou contrat de location certifié conforme)		
	Véhicules (au moins 2 véhicule présentés)	1	Pts
	Ordinateurs et photocopieurs	1	Pts
	Logiciels d'ingénierie (simulation, calcul et dimensionnement des structures de transport de l'électricité), etc.)	1	Pts
	matériel de suivi et de contrôle (GPS, mégohmmètre, ...);	1	Pts
	matériel technique (génie civil, géotechnique, topographique) proposé;	1	Pts
5. Personnel clés local (10pts)			
	le nombre d'experts clés local proposé parmi les 14 experts de la mission (2 point/expert local)	10	Pts
6 ; Planning de formation du personnel du Maîtrise d'ouvrage (5 points)			
	Proposition d'un programme de formation détaillé sur les modules (lignes et poste maintenance, suivi)	5	
<u>NOTE TOTALE SUR 100 Points :</u>			



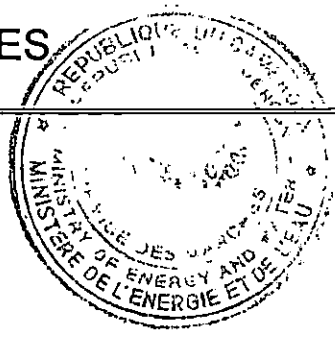
RESULTATS DES EVALUATIONS

S.N	Entreprises	CRITERE D'EVALUATION							
		Expérience du BET		Qualifications et expérience du personnel clé proposé pour la mission	Planning et méthodologie	Moyens matériels	Expert locaux	Planning de formation du personnel du Maîtrise d'ouvrage	Total /100
		Expérience générale	Expérience travaux similaires						
1									
2									
3									
4									
5									
6									



Pièce 12

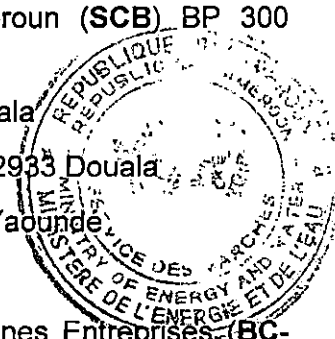
LISTE DES BANQUES



La liste des établissements financiers ou compagnie d'assurance ci-dessous, agréés par le Ministère chargé des Finances sont autorisés à émettre des cautions dans le cadre du présent appel d'offres.

I. BANQUE :

1. Société Générale Cameroun (**SG**) BP 4042 Douala
2. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (**BICEC**) BP 1925 Douala
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (**BGFIBANK**) BP 600 Douala
4. Union Bank of Cameroon PLC (**UBC**) BP: 15569 Douala
5. Commercial Bank-Cameroun (**CBC**) BP 4004 Douala
6. Standard Chartered Bank Cameroon (**SCBC**) BP: 1784 Douala
7. Citibank Cameroun (**CITIGROUP**) BP 4571 Douala
8. National Financial Crédit Bank (**NFC BANK**) BP 6578 Yaoundé
9. Société Commerciale de Banques au Cameroun (**SCB**) BP 300 Douala
10. Ecobank Cameroon (**ECOBANK**) BP 582 Douala
11. Banque Atlantique du Cameroun (**BACM**) BP 2933 Douala
12. Afriland First Bank (**FIRST BANK**) BP 11834 Yaoundé
13. United Bank of Africa (**UBA**) BP: 2088 Douala
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (**BC-PME**) BP : 12962 Yaoundé
15. **Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P : 4593 Douala**
16. **Crédit Communautaire d'Afrique (CCA)**



II. COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 17 **Activa Assurance, B.P: 12970, Douala**
- 18 **Assurance et Réassurance Africaine (AREA) S.A, B.P : 18404, Douala**
- 19 **Chanas Assurance, B.P : 109, Douala**
- 20 **PRO ASSUR S.A, B.P: 6650, Douala**
- 21 **Zenithe Insurance, B.P : 1130, Yaoundé /-**
- 22 **Bénéficial Général Insurance S.A B.P: 2328 Douala**
- 23 **CPA S.A B.P: 54 Douala**
- 24 **NSIA Assurances S.A B.P: 2756 Douala**
- 25 **SAAR S.A B.P:1011 Douala**
- 26 **SAHAM Assurances S.A B.P: 11315 Douala**
- 27 **Atlantique Assurances S.A B.P: 2933 Douala**